

La Chronique de L'Oppidum

Journal d'information trimestriel de l'ASCOT - Numéro 118 - DECEMBRE 2020
ISSN 1168.7908 - Le numéro 3 € - Abonnement 10 € - Imprimerie spéciale ASCOT
Directeur de publication : Philippe Gras - Dépôt légal : quatrième trimestre 2020

**Dernière
minute !**
Réunion sur le
Projet Valeco
(Actus page 3)



Association pour la Sauvegarde
des Côtes de Clermont-
Chanturgue

81 rue de Beaupeyras
63100 Clermont-Fd

Courriel : ascot@gergovie.fr

Sites Internet

www.cotes-de-clermont.fr
www.gergovie.fr

Facebook

www.facebook.com/ASCOT63

Valéry Giscard d'Estaing, les Côtes et Gergovie

En cette fin de printemps 1995, Valéry Giscard d'Estaing, en compagnie de son épouse Anne-Aymone, pique-niquait sur les Côtes de Clermont, comme en atteste cette photo où on voit l'ancien président de la République manger en toute simplicité son sandwich. Ce casse-croûte champêtre n'était cependant point improvisé, mais s'inscrivait dans sa campagne électorale pour les municipales. Pour la seconde fois, VGE, en tant que tête de liste de l'union de la droite, était en effet candidat à la fonction de maire de Clermont-Ferrand. Si la première, en 1959, au début de sa carrière politique, se présentait plutôt comme un « galop d'essai », son objectif était cette fois-ci de mettre fin à soixante ans de pouvoir à gauche.



Quatre mois après sa défaite honorable aux municipales, VGE – qui avait naturellement été interpellé lors de sa campagne sur le devenir du plateau des Côtes et le problème de la carrière (bien que celle-ci se trouvât sur les communes de Durtol et de Nohanent) – intervint en faveur des défenseurs des Côtes auprès du ministre de la Culture, Philippe Douste-Blazy (lettre datée du 11 octobre) :

« Je souhaite appeler toute votre attention sur le site gallo-romain des Côtes de Clermont-Chanturgue dans le Puy-de-Dôme, qui a fait l'objet de fouilles archéologiques importantes. Celles-ci ont permis la mise à jour de vestiges gallo-romains des plus intéressants et en parfait état de conservation. Les perspectives de nouvelles découvertes qu'augurent les fouilles récentes effectuées par les archéologues et les associations scientifiques, nécessitent, pour la poursuite d'un travail efficace, la protection élargie de ce site par son classement, ou son inscription, à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques. [...] Ce site représente un intérêt national sur une époque où il reste beaucoup de renseignements à obtenir. Aussi, je vous saurais gré de bien vouloir faire examiner avec la plus grande attention ce dossier, auquel j'attache une importance particulière, et de bien vouloir me tenir informé de la suite que vous pourrez réserver à ma démarche... ».

(suite en page 2)

SOMMAIRE

Éditorial..... 1 à 2

Actualités..... 3 à 6
- Réunion Valeco..... 3
- AG de L'ASCOT..... 5

Billet Nature..... 7 à 8

Pierre de Nolhac
..... 9 à 13

Gergovie : 4 images
Césariennes..... 14 à 18

Analyse du mobilier
laténien des Côtes de
Clermont..... 19 à 32

Adhésion/abonnement. 32

Valéry Giscard d'Estaing, les Côtes et Gergovie (suite de la page 1)

Dans cette lettre, le président du Conseil régional d'Auvergne (depuis 1986) n'abordait pas directement la question de la carrière mais, faisant valoir l'importance archéologique et l'intérêt historique national du site des Côtes, se prononçait néanmoins elliptiquement pour son arrêt en demandant au ministre la « protection élargie » du site par un classement ou une inscription aux Monuments historiques. La réponse de Philippe Douste-Blazy ne se fit guère attendre, puisque le 10 novembre suivant, Valéry Giscard d'Estaing adressait à Vincent Quintin, président de l'ASCOT, la réponse du ministre, datée du 2 novembre :

« Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le site Gallo-Romain des Côtes de Clermont-Chanturgue dans le Puy-de-Dôme. J'ai pris connaissance de votre correspondance avec le plus grand intérêt et j'ai immédiatement donné des instructions pour que votre requête soit examinée avec la meilleure attention. Je ne manquerai pas de vous informer des suites qui pourront être données à votre dossier... ».

Réponse polie du ministre de la Culture à une demande qui ne mangeait certes pas beaucoup de pain, mais qui, dans le contexte d'une lutte sans merci contre le carrier, et de la part d'un ancien président de la République, n'était en rien négligeable et plutôt encourageante.

Si « l'intérêt historique national » du site des Côtes a pu susciter quelques espérances chez les tenants de la théorie de Paul Eychart, Giscard ne mit pourtant, du moins officiellement, jamais en doute la localisation traditionnelle de Gergovie (à noter que dans son courrier au ministre de la Culture, l'ancien ministre des Finances présentait uniquement les Côtes comme un site gallo-romain, en se gardant bien de préciser son occupation au second âge du Fer par les Gaulois !).

Il est vrai que le secteur de Chanonat, où VGE votait, et où il résidait quand il était en Auvergne (précisément au château de la Varvasse, achetée par son père dans les années 30), fait partie du théâtre des opérations de la bataille de Gergovie dans la version officielle. C'est en effet dans ce secteur que les muletiers, déguisés en militaires romains, se seraient rassemblés afin de faire diversion, pendant que Jules César préparait son attaque surprise à partir du « petit camp » de La Roche Blanche ou de la plaine de Sarlièves (selon les deux versions les plus couramment admises par les partisans de la Gergovie napoléonienne).

C'est ainsi qu'un an après son intervention en faveur des Côtes, prenant sa plus belle plume, le futur académicien jugea impératif d'informer les habitants de La Roche Blanche et de Chanonat des résultats des dernières fouilles, réalisées sur les emplacements supposés des camps militaires césariens. Il leur adressa pour cela une lettre, datée du 4 octobre 1996 (vraisemblablement accompagnée du communiqué de presse de Vincent Guichard, responsable des fouilles). Le président du Conseil régional d'Auvergne y annonçait la confirmation de la localisation officielle :

« Comme vous le savez sans doute, il existe depuis environ un siècle une discussion entre experts et parfois même une polémique sur le lieu où s'est effectivement déroulée la bataille de Gergovie, bataille au cours de laquelle le chef Arverne, Vercingétorix, a infligé en l'An 52 avant Jésus-Christ une défaite aux légions romaines, conduites par Jules César.

Alors que la tradition fixait le lieu de cet événement, dans lequel on peut voir la première manifestation de la vocation nationale de la France, sur l'actuel plateau de Gergovie, des archéologues ont contesté cette localisation et ont affirmé, à partir des fouilles qu'ils avaient conduites, que cette bataille se serait déroulée sur le site des Côtes de Clermont, c'est-à-dire sur le plateau situé au nord de la ville entre Clermont-Ferrand, Blanzat et Durtol.

De manière à établir la vérité historique, une mission archéologique de haut niveau a été organisée en 1996. Elle a conclu sur le fait que c'est bien à Gergovie que se situait l'oppidum arverne où Vercingétorix s'était retranché. (une lapalissade soulignée sur la lettre !).

Comme vous habitez les communes de La Roche-Blanche et de Chanonat, situées à proximité de ce site, j'ai pensé que cela vous intéresserait de disposer d'une documentation qui établit avec certitude la localisation de ce lieu historique tout près de votre domicile... » (et surtout « près » du château de la Varvasse !).

Un ancien président de la République française ne pouvait être en effet que sensible à « la première manifestation de la vocation nationale de la France », et qui sait si la proximité supposée de ce haut lieu de l'histoire n'aurait pas joué son petit rôle dans la future « vocation nationale » du jeune Valéry !

Quant aux « archéologues » ayant « contesté » cette localisation et « conduit » des fouilles sur le site des Côtes, il s'agissait évidemment d'un seul, du nom de Paul Eychart, qui lors de la sortie de son dernier ouvrage sur la question de Gergovie (« César est entré dans Gergovie », paru en 2003), lui en envoya un exemplaire dédié avec le mot suivant : « En souvenir d'un pique-nique... » !

Philippe GRAS

Actualités des Côtes



Réunion sur le projet Valeco / Agrainage et goudronnage / Maladie des abeilles
Assemblée générale de l'ASCOT / Réparation des panneaux.

Réunion sur le projet Valeco : une centrale photovoltaïque à Nohanent ?

La société Valeco porte un projet de parc photovoltaïque sur l'emprise de l'ancienne carrière de Nohanent-Durtol, projet auquel l'ASCOT s'oppose depuis trois ans (cf. résumé dans Chronique N° 116 pp. 41-43).

À la demande de M. Laurent Ganet, maire de Nohanent, Clermont Auvergne Métropole a organisé le 21 décembre une réunion de présentation de ce projet à l'attention de l'ASCOT, par vidéoconférence. Les invitations ont été signées par M. Jean-Marie Vallée, adjoint au maire de Pont-du-Château, vice-président chargé de l'agriculture, de l'alimentation, de la biodiversité et des espaces naturels, et par M^{me} Anne-Marie Picard, maire de Ceyrat, vice-présidente chargée du développement durable, de la transition énergétique et écologique ; mais la réunion a été animée par M. Nicolas Bonnet, adjoint au maire de Clermont-Ferrand, conseiller métropolitain délégué chargé des énergies renouvelables et de récupération, de l'économie circulaire et de la gestion des déchets organiques. Dix-sept personnes y assistaient, dont trois de la société Valeco (M. François Daumard, président, et deux collaborateurs), et trois représentants de l'ASCOT : Jean-Louis Amblard, co-secrétaire général, Yves Poss, membre du comité de direction, et Christiane Jalicon, membre du conseil d'administration. Celle-ci, alors élue métropolitaine, a particulièrement suivi les dossiers des Côtes et défendu les positions de l'ASCOT au cours de la précédente mandature (cf. Chronique N° 115 p. 1).

François Daumard, après avoir précisé qu'il était né à Cébazat et connaissait bien le contexte des Côtes, a présenté son entreprise. Elle s'inscrit dans la politique gouvernementale de développer les énergies renouvelables, en particulier par l'installation de centrales photovoltaïques dans des sites dégradés.

Le projet de Nohanent s'inscrirait dans cette orientation, occupant 12 ha, pour une production de 12 Mégawatts en période de crête. L'implantation est prévue sur les terrains affectés à la production photovoltaïque, lors de la modification du PLU de Nohanent en juin 2011. Valeco a cherché, avec l'aide de consultants spécialisés, à éviter tous les lieux humides ou riches en biodiversité. Les aspects paysagers ont fait également l'objet de modélisation, appréciant l'impact visuel à partir du sommet du Puy de Dôme. L'estimation des retombées fiscales pour les collectivités reste certes sommaire : elle montre que la part de la commune de Nohanent serait un dixième de celles de la Métropole et du Département. L'instruction technique a été réalisée en lien avec des experts et l'administration. La procédure officielle, avec dépôt de permis de construire, concertation et enquête publique devrait s'engager incessamment.

Nicolas Bonnet a conclu cet exposé du promoteur en notant que le projet était *en droit* valable, et que la Métropole avait sollicité le carrier pour qu'il respecte son engagement de lui remettre en propriété cette emprise. Il s'est félicité de cette opportunité de développer le photovoltaïque sur un terrain naturel de la Métropole, alors que leur ambition d'installer ces capteurs sur des toitures ou des parcs de stationnement ne se concrétisait qu'avec lenteur.

Jean-Louis Amblard a pu ensuite présenter le diaporama qu'il avait préparé avec les arguments de l'ASCOT. Il a expliqué que ce terrain devait s'inscrire dans un aménagement global du territoire de la Métropole, que plusieurs décisions antérieures avaient retenu comme finalité le maintien en espace naturel, ou en parc rustique, et que l'installation de ce parc photovoltaïque n'était pas conforme aux nombreuses réflexions conduites pour la mise en valeur du site des Côtes. **L'ASCOT continuera donc à s'opposer à ce projet et s'emploiera à le combattre.**

L'ASCOT considère notamment que l'implantation de cette centrale solaire n'est pas conforme aux préconisations du SCoT, qu'elle est incompatible avec l'extension de l'ENS du site des Côtes (carrière y compris),

qu'elle impacterait fortement le plus beau point de vue sur la Faille de Limagne (au belvédère de La Garlande) et, surtout, qu'elle pourrait avoir des répercussions sur le label Patrimoine mondial de l'UNESCO (voire le remettre en cause).

Dans l'échange qui a suivi, le promoteur et les défenseurs du projet ont répété leurs arguments, mais quelques élus ont manifesté leur désir de pouvoir mieux apprécier le contexte général afin de se forger leur propre opinion. Notamment Anne-Marie Picard et Laurent Ganet. Le promoteur va poursuivre l'avancement de son projet. La date et les conditions (contenance, état, prix) de remise du foncier à la Métropole n'ont pas été indiquées, non plus que les intentions des propriétaires actuels. (Y. P.)

Agrainage et goudronnage sur les Côtes

Dans l'éditorial de La Chronique précédente (partie consacrée aux mammifères dans le plan de gestion de l'ENS), l'ASCOT se demandait si les pratiques de l'agrainage (mise à disposition de grain ou d'autres nourritures pour les animaux sauvages) et du goudronnage (goudron répandu sur le bas du tronc de certains arbres), couramment observées sur les Côtes, étaient compatibles avec la présence d'un Espace naturel sensible (ENS).

Dominique Chenavas, chasseur et trésorier de l'Amicale des Côtes de Clermont, par ailleurs adhérent de l'ASCOT, nous donne des précisions et nous fait part de sa position sur le sujet :

« L'agrainage est une pratique autorisée, encadrée par des directives préfectorales relayées à notre niveau par la fédération des chasseurs du 63. Cette action consiste à cantonner les sangliers ou autres cervidés sur un secteur forestier pour éviter des dégâts aux cultures. Les chasseurs de l'amicale de côtes de Clermont, n'utilisent pas l'agrainage pour les sangliers. Les installations que vous avez pu observer le sont pour permettre à notre population de faisans et perdreaux de passer le cap délicat de la période d'hivernage. La chasse du perdreau se termine en novembre, celle du faisan en décembre. Nos actions se continuent, fort heureusement, après la fermeture, pour maintenir présente sur le site cette population sauvage qui commence à se multiplier.

Concernant le goudronnage, cette pratique qui va dans l'intérêt des animaux – permettre de se débarrasser des parasites, tiques et autres puces – n'est pas la nôtre. Trésorier de l'association depuis 4 ans, nous n'avons jamais acheté de goudron depuis que je gère les comptes de l'association. Il est possible que ces pratiques existent chez d'autres, ou qu'elles le fussent en d'autres temps. Pour notre part nous n'y voyons aucun inconvénient. Ceci pour répondre à votre question ».

Ces pratiques, qui ne viseraient donc qu'au bien-être des animaux sauvages, font néanmoins débat. Il convient tout d'abord de préciser que l'agrainage et le goudronnage ont également pour but d'appâter le gibier et qu'ils ne seraient pas étrangers à la prolifération des sangliers qui cause d'énormes dégâts aux cultures. L'agrainage favoriserait aussi la concentration et la promiscuité de la faune, ce qui pourrait entraîner parasitoses et maladies infectieuses, éventuellement transmissibles à l'homme. Il pourrait également conduire à une surpopulation de rongeurs apportant son lot de maladies transmissibles, en particulier par le biais de vecteurs comme les tiques, les puces et les taons, cette surpopulation pouvant conséquemment occasionner, là aussi, des dégâts aux cultures.

Tel n'est peut-être pas le cas pour le site des Côtes, mais il nous paraît cependant nécessaire qu'un débat ait lieu à ce sujet, *a fortiori* pour l'ENS des Côtes de Clermont-Ferrand dont un des enjeux majeurs est de maintenir les équilibres naturels. **Nous remercions donc Dominique Chenavas pour sa contribution et incitons le CEN, gestionnaire de l'ENS pour la Ville de Clermont-Ferrand, à nous faire part de sa position sur l'agrainage et le goudronnage au sein de cet espace.** (P. G.)

Maladie des abeilles (suite)

Les ruchers de l'aire clermontoise étaient affectés par une maladie particulièrement contagieuse, la loque américaine, avec un foyer à proximité des Côtes, rue du Limousin, à Clermont-Ferrand. Avec non seulement la crainte de contagion, avec le risque de destruction des essaims, mais également l'interdiction de tout transport de ruche à partir ou vers la zone suspecte (cf. Chronique N° 115 p. 9).

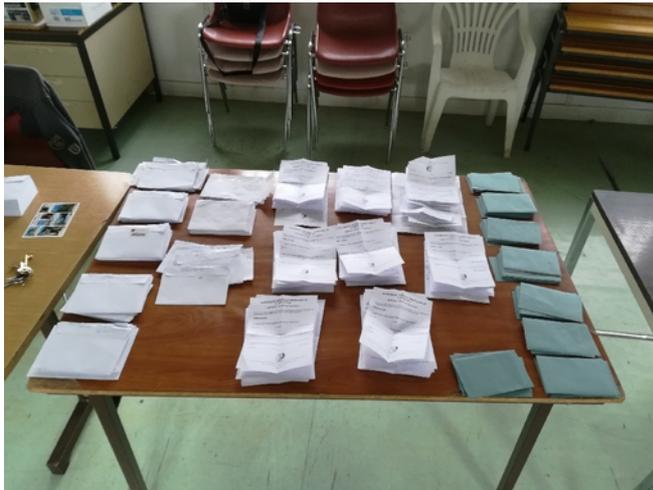
Des vétérinaires ont été mandatés pour visiter toutes les ruches de l'aire clermontoise. Cette inspection est à présent achevée. Les apiculteurs sont à nouveau autorisés à déplacer leurs colonies d'abeilles et matériels apicoles dans le département du Puy-de-Dôme. L'observation des mesures visant à éradiquer la loque américaine sur les ruchers atteints, notamment la destruction des colonies et matériels contaminés, ainsi que les résultats de l'enquête épidémiologique réalisée sur toutes les zones de protection, ont permis de rapporter les arrêtés préfectoraux d'infection. Par conséquent, les prescriptions de l'arrêté portant définition de zones réglementées autour de foyers de loque américaine peuvent être rapportées (ou, autrement dit, abrogées).

(Réf : arrêté DDPP/SVSPAIE n° 20-307 abrogeant l'arrêté DDPP/SVSPAIE n°20-143 modifié) (Y. P.)

Assemblée générale de l'ASCOT

Comme nous l'avions annoncé dans la Chronique précédente, l'assemblée générale de l'ASCOT ne s'est pas déroulée en public. En raison de la situation sanitaire, le conseil d'administration de l'ASCOT avait en effet décidé que les votes relatifs à l'année 2019 se feraient par correspondance. Les membres de l'ASCOT, à savoir les personnes ayant cotisé en 2019 ou/et 2020, ont donc reçu, en même temps que la Chronique N° 117, les documents et le matériel relatifs aux votes (à charge pour celles et ceux n'ayant pas versé leur obole en 2020 de s'en acquitter pour rester membres de l'ASCOT et pouvoir ainsi participer à l'assemblée générale virtuelle).

Cette assemblée par correspondance a été bénéfique pour les cotisations, puisque pas moins de 25 retards d'adhésion nous sont parvenus ! Pour l'année 2020, le nombre d'adhérents de l'ASCOT s'élève ainsi à 105 (103 à la date du dépouillement, le 30 octobre), soit deux de plus qu'en 2019, ce qui pour l'année très spéciale que nous avons traversée, est assez remarquable ! Merci donc à nos adhérents pour leur fidélité, ainsi qu'aux nouveaux venus, au nombre de douze.



ASCOT			
79 bulletins + 7 nuls			
	Oui	Non	Abst
R Moral	9 + 10 + 10 + 9 + 10		1 → ①
(78)	+ 10 + 9 + 1 + 10		
R Activités	9 + 10 + 10 + 9 + 10		1 + 1 → ②
(77)	+ 10 + 9 + 10		
B Financier	9 + 10 + 10 + 9 + 10		1 + 1 → ②
(77)	+ 10 + 9 + 1 + 10		

Deux étapes du dépouillement - Photographies de J.-L. Amblard / ASCOT – 29 octobre 2020

Le dépouillement, initialement prévu pour le vendredi 30 octobre après-midi, a cependant eu lieu la veille (le jeudi 29 octobre), en raison du confinement. Il a été effectué par Hélène Vaissaire, Michel Aguay et Jean-Louis Amblard, membres du comité de direction de l'ASCOT. Les deux enveloppes-retour arrivées le vendredi ont tout de même été incluses dans les résultats finaux. Sur les 88 enveloppes-retour, 8 ont été considérées comme nulles, le nom du votant n'y figurant pas (chaque enveloppe-retour devait contenir le bulletin de vote, glissé dans une enveloppe bleue non nominative).

Il était simplement demandé aux adhérents d'approuver (ou non) les différents rapports : le rapport moral, le rapport d'activités et le rapport financier.

L'assemblée générale 2020 ne comportait pas d'autre question. L'élection des membres du conseil d'administration n'était ainsi pas à l'ordre du jour, l'année se terminant.

Sur 80 votants identifiés, 79 ont approuvé le rapport moral, 78 le rapport d'activités et également 78 le rapport financier.

Comme aux assemblées générales précédentes, aucun membre de l'association n'a voté contre les différents rapports. Un adhérent s'est néanmoins abstenu sur le rapport moral, deux sur le rapport d'activités et aussi deux sur le rapport financier.

Le conseil d'administration de l'ASCOT se félicite d'être ainsi soutenu dans ses actions et objectifs.

À ce sujet, une carte postale, insérée dans l'enveloppe-retour par M. Bernard Chapoton, adhérent habitant St-Laurent-du-Pont en Isère, nous a fait particulièrement plaisir : « *Amitiés et Merci. J'approuve totalement vos projets énumérés en bas de la page "compte d'exploitation". Après lecture du rapport moral et du rapport d'activités je tiens à vous féliciter pour la grande et intense activité que vous déployez ; pour votre ténacité et votre "lobbying" auprès des élus et des médias. Pour recruter, pensez aux jeunes et aux professeurs d'histoire des collèges et lycées. Je suis un peu loin pour participer aux chantiers de débroussaillage et autres travaux, mais je vais sûrement venir en 2021, l'été, pour voir votre site exceptionnel. J'apprécie beaucoup d'être tenu au courant par la Chronique !* ». (P. G.)

Réparation des panneaux d'information archéologique

L'ASCOT tient à remercier M. Jacky Bouchard pour son initiative et son action ayant consisté à refixer un des quatre panneaux thématiques sur l'archéologie du site des Côtes, à savoir celui intitulé « *Aux origines de la ville de Clermont* », situé sur la « zone basse » du plateau des Côtes, là où Paul Eychart mit au jour un quartier artisanal et un réseau viaire gallo-romains (cf. Chronique N° 82 pp. 3-6). Le panneau, gisant au sol, avait volontairement été dévissé mais n'avait heureusement pas disparu. Après avoir constaté cet acte de vandalisme, M. Bouchard revint sur le site avec les outils nécessaires et remit le panneau sur son pupitre. Il avisa ensuite l'ASCOT.



Cependant, ce n'est pas la première fois qu'un panneau est détérioré. Élaborés par Clermont Communauté et l'ASCOT, et installés sur le plateau des Côtes de Clermont en 2007 (cf. Chronique N° 116 p. 18), trois des quatre panneaux thématiques sur l'archéologie¹ ont en effet subi, depuis quelques années, plusieurs dégradations, après être restés longtemps intacts. L'ASCOT a, de ce fait, été obligée d'intervenir plusieurs fois sur le terrain :



- le premier panneau, celui récemment refixé par M. Bouchard, a été remplacé par nos soins il y a plus de deux ans. L'ASCOT s'était adressé à Clermont Auvergne Métropole (ex-Clermont Communauté) qui avait dans ses stocks un panneau de remplacement, celui d'origine ayant été mis en morceaux et n'étant donc plus réparable !
- Le deuxième panneau, situé à proximité du *fanum*, intitulé « *Un ensemble culturel d'Augustonemetum* » et consacré au sanctuaire gallo-romain des Côtes, a été réparé à plusieurs reprises par notre association. L'ASCOT l'a encore remis en place cette année. Brisé en deux, nous l'avons tant bien que mal rafistolé car ne pouvant pas être remplacé. En effet, contrairement au premier, le présent panneau n'avait pas été fabriqué en double.
- Le troisième panneau a, quant à lui, disparu. Les visiteurs de la zone archéologique des Côtes n'en voient plus désormais que les supports car il n'y avait pas, là encore, de panneau de remplacement à la Métropole.

Quant au panneau désignant la stèle rendant hommage à Paul Eychart et cloué sur un poteau situé au-dessus de celle-ci, il a également dû être réinstallé...

Ces détériorations et vol de panneaux s'ajoutent malheureusement aux nombreuses nuisances et incivilités se produisant sur le site des Côtes et que nous dénonçons régulièrement dans la Chronique. (P. G.)



*Premier, deuxième et troisième panneaux (de haut en bas)
Photographies de J. Bouchard – 2020*

¹ Un cinquième panneau, destiné au sommet de Chanturgue, ne fut jamais installé, en raison de l'opposition de l'occupant des lieux. Titré « *Chanturgue : des vestiges importants* », il était consacré aux vestiges identifiés par Paul Eychart comme ceux d'un camp militaire romain (cf. Chronique N° 68 p. 5 : www.gergovie.fr/htmfr/pdf/N_68.PDF).

Fin d'automne

Le confinement est devenu moins rigoureux. Les Côtes retrouvent une partie de leur fréquentation habituelle. Un rouge-gorge accueille les promeneurs, sautillant sur un mur de pierre, près du *fanum*. Le blaireau a manifestement bien profité de la tranquillité du dernier mois, ses sentiers favoris serpentent parmi les hautes herbes. Le premier gel n'est pas encore passé, et les oiseaux tardent à cueillir les cenelles de l'aubépine, qui illuminent les buissons. Les bonnets d'évêque du fusain éclosent, libèrent leurs graines orange.



Cenelles (fruit du cenellier ou aubépine)
Photographie d'Y. Poss / ASCOT – 2020



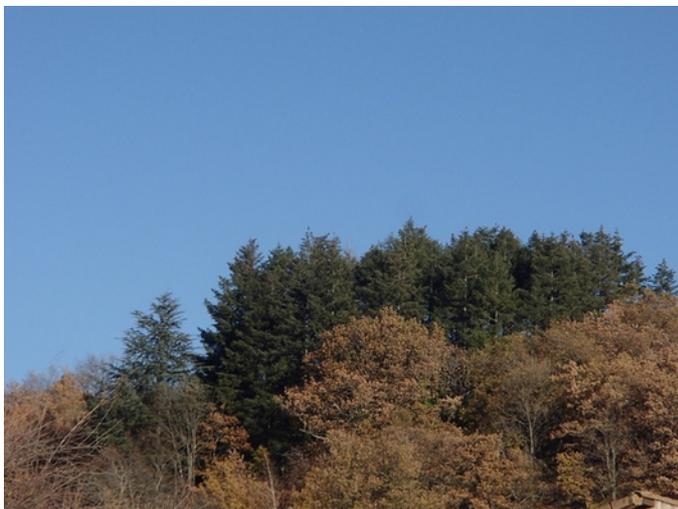
Bonnet d'évêque
Photographie d'Y. Poss / ASCOT – 2020

Au bord des chemins, les feuilles de lilas, de troène, parfois d'églantier sont découpées en demi-lune, comme avec un poinçon. Ces coupures trahissent la présence d'une abeille solitaire, la mégachile (*Megachile* spp.) : ces morceaux de feuille leur servent à préparer un nid, à aménager des loges, garnies ensuite de pollen et de nectar dont se nourrissent leurs larves, qui ne sortent qu'au retour des beaux jours. Les mégachiles sont d'excellents pollinisateurs.

Les chênes pubescents ont conservé leurs feuilles, dites marcescentes parce qu'elles ne se détachent qu'au démarrage du printemps.



Feuille de lilas découpée par la mégachile
Photographie d'Y. Poss / ASCOT – 2020



Cèdre isolé et bosquet de douglas sur Chanturgue
Photographie d'Y. Poss / ASCOT – 2020

Isolées dans ces bois feuillus, deux plantations en timbre poste de résineux font une tache vert sombre sur le versant sud des Côtes. Plantés il y a une bonne vingtaine d'années, ces douglas, *Pseudotsuga menziesii* (Mirb.) Franco, viennent de la côte Pacifique de l'Amérique du Nord, et dépassent déjà largement la hauteur des chênes qui les entourent : cette croissance rapide assure un meilleur stockage du carbone, contribue à atténuer l'effet de serre, et donne en quelques décennies des bois fort appréciés. Mais cette espèce, dite exotique parce qu'elle provient d'un autre continent, est décriée, notamment parce qu'elle n'a pas un accompagnement d'espèces animales et végétales

aussi riche que les espèces indigènes : cela demandera du temps. Pour le paysage, l'appréciation de ces bosquets toujours verts sur les Côtes dépend des goûts de chacun.

Le changement climatique pourrait menacer l'avenir de ces arbres installés en plein adret, plus ou moins sensibles, comme les grands séquoias de nos parcs urbains, à une sécheresse excessive. Le cèdre de l'Atlas, *Cedrus atlantica* (Endl.) Carr., qui est isolé en lisière inférieure résistera probablement beaucoup mieux. Ses graines, disséminées par le vent, pourraient spontanément s'installer dans les parcelles voisines, formant pour nos petits enfants une nouvelle forêt.

Faut-il déplorer cette arrivée d'espèces nouvelles ? Certaines ont connu un exode dans les temps géologiques, les glaciations de l'ère quaternaire ont repoussé le Cèdre jusqu'au-delà de la mer méditerranée, le Pseudotsuga a été retrouvé dans quelques tourbières du Massif central à l'ère Tertiaire : leur retour serait-il légitime ?



Chênes pubescents sur un terrain appartenant à l'ASCOT

Photographie d'Y. Poss / ASCOT – 2020

Faut-il piéger le frelon asiatique ? ¹

Pour répondre à l'impact du piégeage sur l'entomofaune, nous devons nous interroger sur la comparaison des impacts de cette technique avec les impacts de la prolifération des nids de frelon sur les populations d'insectes. Il n'existe pour le moment aucune étude comparative. On sait néanmoins :

- 1) qu'en zone agricole et naturelle, le bol alimentaire du frelon asiatique est constitué pour 1/3 d'abeilles et pour 2/3 d'insectes sauvages ;
- 2) que d'après des chercheurs italiens, « la présence de *Vespa velutina* génère un impact négatif sur certaines populations de pollinisateurs, comme certaines espèces d'abeilles sauvages ou des espèces de papillons. Leur nombre dans une aire donnée décroît de manière significative en conséquence de l'augmentation des nombres de nids de *Vespa velutina* » (Rapport Layman, Life Stop Vespa, 2019).

Et le frelon asiatique est désormais bien présent sur les Côtes...

Pour en savoir plus sur les frelons asiatiques, se reporter aux Chroniques N° 106 p. 11 et N° 111 p. 6.

¹ Union nationale de l'apiculture française, communiqué de presse de novembre 2020.

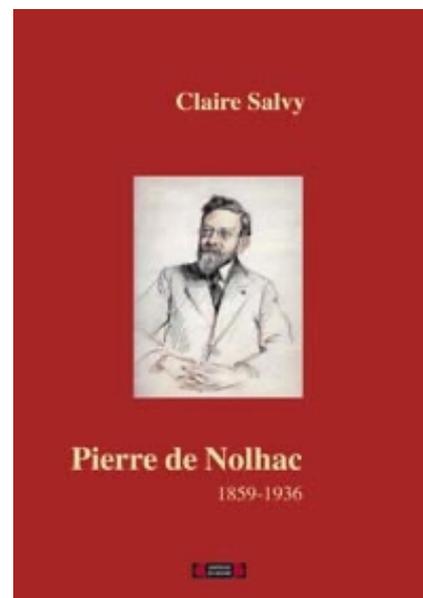
Pierre de Nolhac

Le nom de Pierre de Nolhac n'est pas inconnu des fidèles lecteurs de la Chronique et de ceux qui s'intéressent au site des Côtes de Clermont (ce qui va de pair en général) !

En effet, Pierre de Nolhac fut l'auteur de deux articles, l'un paru dans *Le Figaro* le 11 février 1933, intitulé « *Gergovia* », et l'autre paru dans *L'Illustration* le 25 février 1933 (N° 4695), intitulé « *La découverte de Gergovie* », qui eurent un grand retentissement car son auteur était un intellectuel très respecté et célèbre en son temps.

Mais qui était donc ce personnage à présent tombé dans l'oubli dont l'œuvre fut incroyablement multiple : conservateur du musée de Versailles, commandeur de la Légion d'honneur, académicien français, poète parnassien ami de Heredia et de Leconte de Lisle, correspondant de Proust, familier de l'Italie, érudit de la culture latine et de la Renaissance, traducteur de Plutarque et d'Érasme, professeur d'histoire de la philologie à l'École pratique des hautes études ?

C'est ce que je me propose de vous exposer en m'appuyant sur l'ouvrage de son arrière-petite-fille Claire Salvy, qui souhaita marquer le 150^{ème} anniversaire de la naissance de son aïeul en publiant en 2009 sa biographie, intitulée simplement « *Pierre de Nolhac 1859-1936* » (parue aux Éditions du Roure) et alimentée par des archives (enfin) réunies en 2003.



J'ai également pioché dans le discours en hommage à Pierre de Nolhac prononcé par S.E. Monseigneur Grente, son successeur au fauteuil 32, lors de sa réception à l'Académie française.

Naissance – Études en Auvergne et à Paris

Pierre de Nolhac (prononcez « Noillac ») est né le 15 décembre 1859 à Ambert, sous-préfecture du Puy-de-Dôme où son grand-père maternel exerçait la profession de médecin. Son père Paul était vérificateur dans l'administration des Domaines à Brioude.

La branche paternelle avait été fondée au XVII^{ème} siècle par un certain Jean Giraud, notaire, qui avait acheté le domaine de Nolhac et était ainsi devenu « sieur de Nolhac ».

Le domaine sortira du patrimoine familial avant la Révolution du fait d'un héritier « célibataire et dissipé » qui vendra le domaine titré...

La famille, malgré son beau et flatteur patronyme, n'a donc pas d'origine nobiliaire mais est issue d'une lignée notariale et judiciaire.

Pierre passe d'abord son enfance à Brioude, puis au gré des nominations de son père, au Puy-en-Velay, à Rodez et, en 1877, à Riom, « la petite patrie » de la famille paternelle.

Pierre se passionne pour l'histoire et la littérature, c'est un lecteur impénitent et il s'éprend de poésie. Il maîtrise rapidement l'art du sonnet. Il maîtrise aussi le latin et le grec. Il distribue les traductions latines à ses camarades en peine. Il est surnommé « Sénèque ».

Il est mandaté par sa classe de rhétorique pour exprimer leur admiration à Victor Hugo dans la querelle d'*Hernani*.

Élève précoce et brillant, il devient bachelier avant ses 17 ans. Ses poèmes sont publiés.

Il souhaite faire l'École des chartes à Paris, ce qui n'est pas du goût de ses parents qui le destinent à une carrière de fonctionnaire dans les services de l'enregistrement...

La maladie soudaine de son père oblige la famille à déménager à Clermont et, en 1880, Pierre finit par obtenir l'autorisation de finir ses études à Paris, après avoir obtenu une licence de lettres à Clermont. Il étudie alors à la Sorbonne et à l'École des hautes études.

Bien que n'ayant pas fait l'École des chartes qu'il ressentait comme sa seule vocation, il parvient à ses fins en obtenant une nomination pour l'École Française de Rome (portant la signature de Jules Ferry).

Il part pour Rome le 22 octobre 1882 au lendemain de son mariage célébré à Clermont-Ferrand avec Alix de Goÿs de Mezeyrac, « *filie unique d'un comte vellave ultra-royaliste et d'une dynastie parisienne libérale* ». Contrairement à Pierre de Nolhac, Alix possède de solides quartiers de noblesse, ce qui compliquera les rapports entre les familles respectives, bien qu'il s'agisse d'un « mariage arrangé ».

Une brillante carrière d'enseignant, de conservateur, d'auteur

Après trois années passées à Rome (et à visiter Venise, Mantoue, Florence, Bologne, la Sicile et ses bibliothèques...), Pierre de Nolhac en revient en 1885 avec deux enfants, de nombreuses découvertes de manuscrits oubliés ou perdus (des inédits de Boccace, d'Érasme, de Plutarque) et des projets de publications...

Il trouve un poste modeste à la Bibliothèque Nationale, publie en 1886 le *Canzoniere* de Pétrarque qu'il a eu « *l'extraordinaire fortune* » de retrouver à la Bibliothèque du Vatican, obtient un poste à l'École des hautes études. Il baptise son cours « *Histoire de l'humanisme italien* », étant à l'origine de l'introduction du terme *humanisme* en France.

Il est ensuite nommé au musée de Versailles et y prend ses fonctions en 1887.

Cette nomination ne l'empêche pas de soutenir brillamment sa thèse en Sorbonne sur « *Pétrarque et l'humanisme* » en 1892, recevant pour son travail particulièrement magistral les félicitations du jury.

C'est dans la foulée de ce triomphe que le jeune trentenaire est propulsé au poste de conservateur délégué du musée de Versailles. Son décret de nomination, daté du 18 novembre 1892, est signé du président Carnot.

Le château s'était endormi et était déserté des visiteurs. Pierre de Nolhac va réinjecter de la vie dans le palais sans sève et en décrépitude. Il effectuera au cours des trente-trois années qu'il y consacra un travail considérable de sauvegarde et de restauration des bâtiments dont certains menaçaient ruine comme le Trianon, mais aussi de défrichage, de conservation et de vulgarisation de trésors oubliés ou insoupçonnés. Il raconte ses souvenirs dans un livre posthume intitulé « *La résurrection de Versailles* » qui fit l'objet d'une réédition dans les années 2000.

Il était assisté par son épouse Alix qui, malgré une vie de mère très remplie (le couple aura 7 enfants), est à la fois sa secrétaire et sa copiste et l'aide dans la préparation de ses différents travaux.

Il est le premier à susciter des opérations de mécénat pour financer les travaux nécessaires et à soutenir la création de l'Association des Amis de Versailles, pilier de la préservation du château encore aujourd'hui.

Parallèlement à son travail de conservateur, il écrit un nombre impressionnant d'ouvrages d'histoire qu'il reprendra régulièrement au cours de sa vie à l'occasion de rééditions.

(cf. https://fr.wikipedia.org/wiki/Pierre_de_Nolhac#Ouvrages).

Il en consacre de nombreux à l'histoire de Versailles mais aussi à ses célèbres occupants, notamment Marie-Antoinette, qu'il contribue à faire redécouvrir.

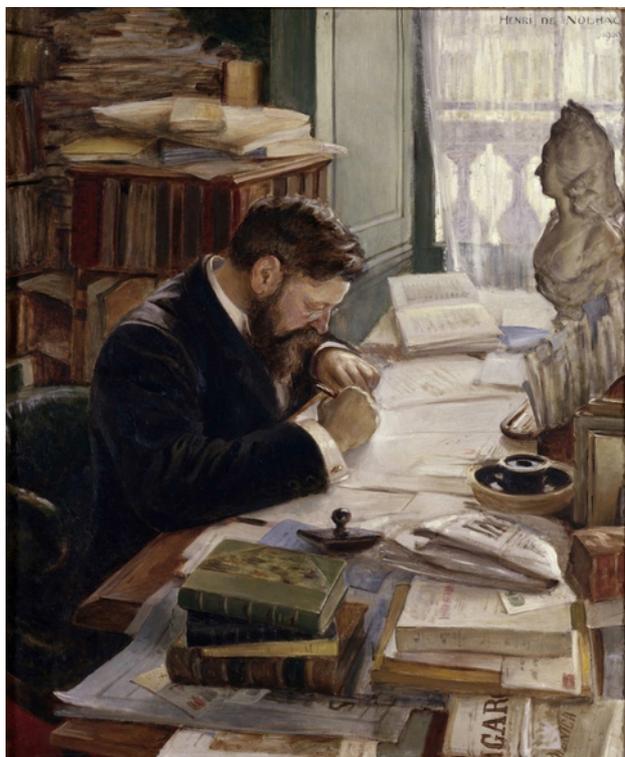
Il reste néanmoins fidèle aux textes de la Renaissance dont il est l'expert incontesté.

Il reste également fidèle à sa proximité avec les textes latins et grecs : « *il professait que leur culte est aussi utile à l'épanouissement de notre esprit qu'au bon renom de la France. Rien ne l'irritait plus que d'entendre claironner la domination impérieuse des sports et il s'inquiétait de surprendre chez des jeunes indifférence, sinon mésestime, pour l'effort intellectuel des siècles tant il appréciait l'ascendant des écrivains qui favorisèrent la civilisation !* »

« *Virgile, ce n'est pas pour descendre aux enfers*

Que je saisis ta main

Tes vers ont un écho dans le secret des âmes. »



*Pierre de Nolhac, peint par son fils
Henri de Nolhac, château de Versailles*

La poésie accompagne Nolhac toute sa vie durant et il publiera en 1925 un ouvrage intitulé « *Poèmes de France et d'Italie* » qui rassemble sa belle et abondante production, dont le magnifique poème « *Gergovia* » (reproduit après le présent article, page 13), bien antérieur à la polémique.

C'est aussi un incroyable globe-trotter pour son temps. Il est chargé de missions non seulement en Italie, mais aussi en Pologne, en Allemagne, à Jérusalem, sans compter les arrêts dans les bibliothèques et les musées.

Il soutient le clan dreyfusard au moment de l'affaire qui déchira la France. Mais il en tire des leçons et des constats d'une grande lucidité. Il considère que les instigateurs de la campagne révisionniste en faveur de Dreyfus ont « *abouti, par leur maladresse, à déchaîner dans notre pays l'antisémitisme, qui fut resté sans doute une maladie inoffensive de quelques milieux et qui devient un germe universel de haine. Ces derniers événements, exploités comme on devait s'y attendre, ont jeté notre pays au point de l'Allemagne et de l'Autriche.* »

Il s'étonne et déplore que la campagne Dreyfus ait soulevé un intérêt infiniment respectable certes, mais particulier, face à d'autres causes, plus universelles et impliquant des « *centaines de mille créatures humaines soumises à la mort et à des tortures pires que la mort* » (il pense aux crises en Arménie et en Crète), et aux autres innocents que nous ignorons et qui sont dans le même cas que Dreyfus à l'heure actuelle. Il s'étonne de ce phénomène « *alors que des causes plus générales et d'une portée morale non moins évidente n'ont jamais pu y parvenir. J'ai lu 20 fois l'explication de ce phénomène sans pouvoir arriver à en satisfaire ma conscience.* »

Si Nolhac est l'inventeur du vocable *humanisme* en français, on comprend qu'il est lui-même un grand humaniste, un grand penseur et un personnage aux convictions affirmées mais aussi tempérées.

La guerre surgit et meurtrit profondément la famille. C'est néanmoins dans un état d'esprit patriotique ardent (cf. ses poèmes regroupés sous le titre « *Vers pour la patrie* ») que Pierre de Nolhac accueille lui-même les plénipotentiaires alliés et allemands à Versailles le 28 juin 1919, veillant scrupuleusement sur les moindres détails de la cérémonie organisée dans la galerie des Glaces.

Nolhac prend sa retraite officielle en 1920 mais c'est pour accepter la charge de conservateur du musée Jacquemart-André (qui relève de l'Institut de France), inauguré en 1913 en grande pompe par Raymond Poincaré.

Libéré de ses lourdes charges de conservateur de Versailles, cette « longue parenthèse administrative » comme il la qualifie lui-même, il se replonge alors dans ses travaux et ses recherches.

Le 15 juin 1922, il est élu à l'Académie française au fauteuil 32.

Parallèlement à la mise au point de ses dernières livraisons éditoriales ainsi qu'à son inlassable activité franco-italienne – ce qui aurait pu suffire à l'occuper l'année de ses soixante-dix ans – Pierre de Nolhac mène aussi, à partir de 1920, une activité considérable au service de l'Auvergne, fréquentant assidûment les « *Veillées d'Auvergne* » et « *L'Auvergnat de Paris* », représentant l'Académie française au tricentenaire de Blaise Pascal à Clermont-Ferrand en 1923, puis acceptant de préfacier de nombreux ouvrages chantant le pays natal.

Il s'engage également avec force dans la « Bataille du Puy de Dôme », aux côtés de Jean Ajalbert, Camille Gandilhon Gens d'armes, Henri Pourrat et Maurice Maeterlinck, pour empêcher la construction d'un énorme complexe hôtelier menaçant de défigurer le Puy de Dôme et son sommet sur une quarantaine d'hectares. Cette bataille sera gagnée de haute lutte grâce aux articles parus dans la presse qui feront éclater le scandale (cf. *La bataille du Puy de Dôme*, 1932, Éditions Denoël et Steele).

[La seconde bataille de Gergovie](#)

C'est dans le cadre de l'intérêt et de l'amour indéfectible qu'il portait à l'Auvergne, conjugués à sa connaissance intime des textes latins, que Pierre de Nolhac prit position en 1933 dans la « seconde bataille de Gergovie ».

Nous savons que cette bataille opposa (et oppose toujours) historiens, philologues et archéologues dans un débat acharné, à la fois intellectuel et politique, visant à déterminer l'emplacement exact de la bataille de Gergovie en l'an 52 avant Jésus-Christ, un énorme enjeu local entre les tenants du plateau de Merdogne, consacré par Napoléon III en 1865, et ceux qui défendent le site des Côtes de Clermont (N. B. : le « dossier Gergovie » représente à lui tout seul une boîte complète du fonds Nolhac, parvenu à Versailles en 2003).

Après la visite au musée Jacquemart-André du peintre Maurice Busset, conservateur adjoint du musée Bargoin de Clermont-Ferrand et découvreur du site des Côtes de Clermont, venu solliciter son expertise, Pierre de Nolhac expose dans *L'Illustration* du 25 février 1933 le point de vue qu'il partage également avec Auguste Audollent, autre célèbre historien, en opposition complète avec les tenants du plateau de Merdogne, parmi lesquels son ancien élève Pierre-François Fournier, archiviste du Puy-de-Dôme, et le docteur Pierre Balme qui deviendra bientôt le président de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand.

Étienne Clémentel, maire de Riom et le docteur Pierre Marcombes, élu radical clermontois, respectivement président et vice-président du Conseil général du Puy-de-Dôme, donnent leur accord pour que la Commission de protection des sites du département du Puy-de-Dôme décide le 7 juin 1933 de « classer le plateau des Côtes afin d'en permettre l'étude méthodique et les fouilles raisonnées ».

Ceci ne met pas fin pour autant à une polémique que le peintre et découvreur Maurice Busset décrit ainsi : « La question de Gergovie est scientifique au premier chef ; ainsi que toute question de ce genre, elle n'est point intangible et les théories anciennes ne sont point exemptes de révision. La science ne vit que de recherches nouvelles ; pourquoi donc incriminer les chercheurs qui en toute sincérité essaient de remplacer une théorie déficiente par une autre qui leur semble plus proche du bon sens ? ».

Quant à Pierre de Nolhac, le mieux est de lui laisser la parole à travers un extrait de l'article de l'Illustration de février 33 :

« J'ai passé à Clermont mes années d'étudiant ayant encadré dans ma fenêtre, la ligne de la montagne qui ferme si noblement au Midi l'horizon de la vieille cité.

J'ai gravi dix fois ses pentes devenues illustres, avec l'émotion d'y chercher les plus grands souvenirs de notre race. Souvent, depuis, le grand paysage s'est replacé devant mes yeux avec la même émotion, mais aussi les mêmes incertitudes.

Sans avoir dépouillé toute l'énorme « littérature » du sujet, qui remplirait aujourd'hui une bibliothèque, j'en connaissais les éléments principaux.

Je savais notamment quelle question s'était posée au moment du voyage de Napoléon III en Auvergne, après les fouilles exécutées pour l'éclairer alors qu'il préparait sa célèbre Vie de César.

Deux fois, il était venu à Gergovie, la première fois entouré de fonctionnaires et d'érudits, la seconde pour vérifier plus attentivement les observations topographiques préparées à son intention. L'Empereur dut prendre parti. Mais l'in-quarto impérial n'éclaircissait pas davantage les problèmes que pose le texte des Commentaires et que tant de mémoires ne parvenaient pas à résoudre.

Comment n'être pas scandalisé de voir les camps promenés d'emplacement en emplacement, alors que le premier latiniste venu sait que les Commentaires donnent partout des indications d'une précision remarquable, et que sur tous les points où l'on peut vérifier César, on trouve en lui l'exactitude d'un chef d'armée habitué aux descriptions exactes.

Comment le morceau réservé à Gergovie ferait-il la seule exception dans les Commentaires ?

Toutes les publications autour des énigmes de Gergovia n'ont point empêché la consécration officielle de Gergovie. En 1865, le village de Merdogne a obtenu de Napoléon III de changer son nom séculaire et de relever le nom de la ville arverne. Depuis longtemps, les cartes le donnent au plateau [de Merdogne] et les éditions des Commentaires, scolaires ou non, insèrent toujours le plan hypothétique de la bataille.

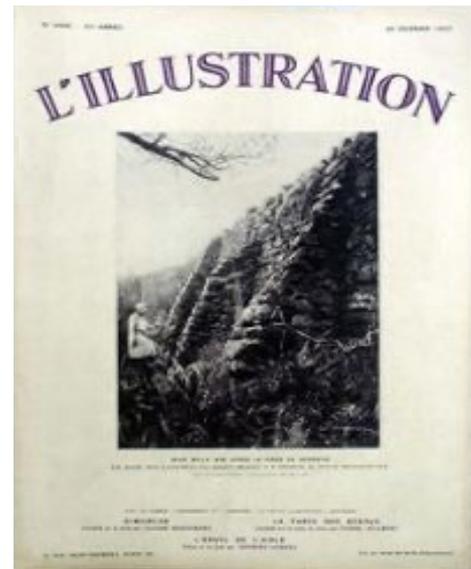
Mais le plus confiant des visiteurs qui monte là-haut, les Commentaires à la main, ne peut échapper à une double inquiétude. Pourquoi la métropole des Arvernes ne livre-t-elle que des souvenirs gallo-romains ? Pourquoi le texte de César, exact sur tous les points de la Gaule, est-il pour Gergovie rempli d'inexactitudes ? ».

Après avoir insisté sur l'existence de points d'eau sur l'oppidum du plateau des Côtes, qui n'existent pas à Merdogne, le philologue conclut « l'intuition de l'artiste (Maurice Busset) a précédé le travail des archéologues. Il est évident que le dernier mot leur appartient ».

Conclusion

Le dernier mot appartient effectivement aux archéologues. Encore faudrait-il que les archéologues aient envie de le prononcer. Or, c'est tout le contraire qui s'est produit depuis les années 30 ! Au lieu de susciter la curiosité et l'intérêt des archéologues, l'oppidum des Côtes de Clermont (tout comme la colline de Chanturgue) n'a fait l'objet d'aucune fouille programmée d'envergure et a été quasi-systématiquement mis de côté dans les recherches et les publications.

Seul Paul Eychart, en amateur hautement éclairé, a effectué des fouilles avec ses étudiants, des années 50 aux années 70, et en a tiré des publications qui sont venues confirmer les intuitions de Busset et l'importance du site. Par contre, le plateau de Merdogne a été fouillé méthodiquement et à de multiples reprises depuis le XIX^{ème} siècle, sans que des vestiges d'habitat antérieurs à la guerre des Gaules n'y soient retrouvés, pas plus que n'ont été



retrouvées d'incontestables traces d'occupation et de castramétation romaines de l'époque de la bataille sur les prétendus deux camps de César (à Orcet et La Roche Blanche) !

France Culture a récemment diffusé une émission fort bien nommée « *Gergovie à tout prix...* ». Face aux très maigres résultats obtenus sur le plateau de Merdogne et sur les prétendus camps de César, le journaliste a interrogé Yann Deberge, archéologue venu exposer ses récentes et maigres découvertes : « *Gergovie est-elle la capitale virtuelle des Arvernes ou une puissante forteresse dénuée d'habitants ?* » (voir lien ci-dessous).

<https://www.franceculture.fr/emissions/carbone-14-le-magazine-de-larcheologie/gergovie-a-tout-prix>

L'*oppidum* de Gergovie n'est pas virtuel, mais il est là où les archéologues ne le cherchent pas, il est sur les Côtes de Clermont, dominant le célèbre site d'Aulnat/Gandaillat/La Grande Borne qui a livré tant de vestiges d'occupation gauloise et qui est considéré comme « la première ville des Arvernes » ! Il n'est donc pas dénué d'habitants non plus ! (cf. <http://arvernie.free.fr/spip.php?article41>).

Oui, l'*oppidum* a bien existé, il a protégé pendant des siècles les populations installées dans la plaine d'Aulnat qui venaient s'y réfugier en cas de danger. Il a été décrit en détails par César, il a protégé au minimum 80.000 Gaulois contre 50.000 Romains qui ont construit deux camps, le siège a duré un mois environ, tout cela laisse des traces archéologiques importantes. Soutenir comme les archéologues « officiels » que si on ne trouve pas de traces, c'est parce que César a menti ou que sa description serait volontairement imprécise car il a perdu la bataille, constitue une véritable imposture intellectuelle. Revenons à la raison pour laquelle l'archéologie s'intéresse aujourd'hui encore à Gergovie plus de 2000 ans après... Eh bien ! C'est précisément à cause du texte de César !

Pierre de Nolhac connaissait parfaitement le « *De Bello Gallico* » de César et la rigueur qui avait présidé à sa rédaction (puisque les « *Commentaires de la Guerre des Gaules* » sont rédigés à partir des rapports militaires que César envoyait au Sénat romain). Le scénario complexe de la bataille décrit par César devient limpide avec la topographie des Côtes et de Chanturgue et s'inscrit parfaitement dans les lieux ! Pas besoin de 50 versions de la bataille, pas besoin de déplacer les camps, pas besoin de faire partir l'attaque à gauche, puis à droite comme c'est le cas à Merdogne...

Mesdames, Messieurs les archéologues, comme vous y invitait Pierre de Nolhac, ce grand érudit, il y près d'un siècle, venez fouiller aux Côtes de Clermont et à Chanturgue, vous y trouverez ce que vous cherchez depuis si longtemps !

Dominique Sauret-Velle

« Gergovia »

Poème de Pierre de Nolhac publié en 1904 dans « Poèmes de France et d'Italie »

Si tu veux ressaisir le passé de ta race
Et revivre leur gloire avec les morts lointains,
Prends ce sentier, gravis de terrasse en terrasse
L'âpre mont qui les vit défendre leurs destins.

Le temps rase le mur et comble la citerne ;
Ce n'est plus qu'un plateau désert, battu des vents ;
Mais tu peux, des hauteurs où fut la ville arverne,
Embrasser la splendeur des horizons mouvants.

Dressés au bord du ciel comme des sentinelles,
Tu vois autour de toi les grands puits assemblés ;
En offrande, à leurs pieds, les plaines fraternelles
Déroulent les trésors de la vigne et des blés.

Voici les champs dorés, où l'ombre des nuages
Court, s'amincit, s'éloigne et gagne les coteaux,
Et, coupant çà et là ces larges paysages,
Les mamelons pointus couronnés de châteaux ;

Tu reconnais Clermont groupé sur sa montagne,
Parmi les châtaigniers, les toits de Romagnat,
Et, de tous les côtés, enserrant la Limagne,
Les plis harmonieux du vieux sol auvergnat.

Les sentiers qu'ont foulés les légions de Rome
Traversent ces monts bleus au contour effacé ;
La rivière serpente et luit, et l'on te nomme
Le gué, le pont, la route où César a passé.

Ô Vercingétorix ! Vainqueur au nom sonore,
La montagne a gardé ton souvenir vivant,
Et nous croyons, l'épée au poing, t'y voir encore
Sur ton cheval sauvage et cabré par le vent.

Qui donc disait la Gaule à jamais asservie ?
L'indomptable captive a délié ses mains :
L'Arverne au cheveu blond, du pied de Gergovie,
Comme un troupeau d'aurochs a chassé les Romains.

Ô chef, vainqueur d'un jour ! Par ta longue souffrance,
Par ton supplice obscur, tu nous enseignes mieux
Ce que fut le pays qui survit dans la France
Et de quel saint amour l'ont aimé nos aïeux.

Gergovie : 4 images du texte césarien

L'article suivant a été écrit il y a plusieurs années par Pierre Perol, ancien trésorier et alors membre actif de l'ASCOT. Il vient nous rappeler que si l'archéologie joue un rôle décisif pour confirmer la localisation d'un site, les textes viennent cependant en premier pour identifier les lieux. Pour Gergovie, les écrits césariens permettent ainsi, sans même entrer dans le détail de la préparation et des péripéties de la bataille, de relever plusieurs particularités du relief dans lequel elle s'est déroulée. Pierre Perol nous présente ainsi quatre « images » du site qui découlent naturellement du texte de la Guerre des Gaules. Le texte de Pierre Perol ne comportant pas de titre, nous avons logiquement choisi de l'intituler « Gergovie : 4 images du texte césarien ». Nous avons aussi ajouté des photographies et leurs légendes, et pris la liberté de modifier quelques rares passages afin de rendre l'article plus explicite pour les personnes non initiées à la problématique de Gergovie. (P. G.)

Introduction

La bataille de Gergovie demeure depuis longtemps un objet de recherche historique qui suscite intérêt et curiosité. Il s'agit en effet d'un événement historique assez étrange : une victoire sans lendemain remportée par le chef gaulois Vercingétorix sur un grand chef de guerre, Jules César, qui s'est engagé, on dirait presque fourvoyé, sans raison bien claire, dans une sorte d'attaque surprise qui s'est soldée par un échec retentissant.

Cette victoire a été provoquée, dirigée et finalement perdue par César lui-même. Elle est ensuite décrite, racontée par le même César dans son ouvrage historique, intitulé « *De Bello Gallico* » (traduction en français « La Guerre des Gaules »), dans lequel César se révèle un grand écrivain, clair, précis, qui sait toujours retenir l'attention.

Les descriptions de la bataille faites sur les sites présumés de celle-ci par des érudits ou par de simples associations locales sont donc toujours intéressantes, surtout lorsqu'elles sont accompagnées de la lecture du texte de César. On citera donc quelques extraits de ce texte, décrivant le site de la bataille avec des images nous donnant, le talent de César aidant, une illustration remarquable de celui-ci.

1 – Une montagne fort haute et dont tous les accès étaient difficiles

La première image correspond à la découverte par César du site de Gergovie, figurant au paragraphe 36 du livre VII de la Guerre des Gaules : « *César parvint à Gergovie en cinq jours [...] ayant reconnu la ville qui était sur une montagne fort haute et dont tous les accès étaient difficiles, il désespéra de l'enlever de force...* ».

Pendant longtemps, on a identifié purement et simplement cette montagne avec Gergovie. Mais une étude plus attentive du texte de César montre que cette montagne n'est qu'une part, plus ou moins importante, d'un ensemble assez mal défini. Certains partisans du site officiel incluent divers établissements gaulois, notamment une ville contemporaine de la bataille sur le plateau de Corent, distante de seulement 7 km, ainsi que Gondole, autre oppidum gaulois situé à proximité immédiate de l'Allier. C'est cet ensemble qui s'appellerait Gergovie.

La montagne fort haute et dont tous les « *aditus* », aux dires de César, c'est-à-dire tous les « accès » sont difficiles, semble s'identifier de façon très acceptable au site traditionnel. On peut certes discuter au sujet des accès qui ne sont pas tous difficiles, essentiellement l'entrée principale à l'ouest par le col des Goules. On ne s'appesantira cependant pas sur ce point relativement clair mais qui ne ressort pas sous forme d'évidence indiscutable.¹

2 – Un iugum

La seconde image très caractéristique que nous donne César est l'illustration de son arrivée à Gergovie, qui figure ainsi au chapitre 36 du livre VII : « *De son côté, Vercingétorix avait campé près de l'oppidum, sur la montagne, et il avait disposé autour de lui des forces de chaque cité [...] tous les sommets de cette chaîne (iugum) que la vue découvrait étaient occupés par des troupes, en sorte qu'elles offraient un spectacle terrifiant.* ».

Manifestement, Vercingétorix ne fait pas dans la dentelle. Son objectif premier est d'impressionner César, et il a pleinement réussi en étalant ses troupes, bien en évidence sur les sommets de cette chaîne. Cette chaîne est en fait, si l'on se réfère directement au texte latin de César, un ensemble de collines, lesquelles collines forment ce qu'il appelle un *iugum*.

¹ Pour un autre avis sur la question, lire l'article de Colette Doco-Rochegude dans la Chronique N° 40 (p. 3) : www.gergovie.fr/htmlfr/pdf/N_40.PDF.

Pour un voyageur remontant l'Allier, venant du nord comme César, ce *iugum* s'identifie aisément à un ensemble de collines assez escarpées qui s'élèvent sans transition au-dessus de la plaine. Les plus hautes, qui attirent naturellement les regards, sont les deux dernières, au sud : le puy de Var et le puy de Chanturgue. Faisant partie du site des Côtes, elles dominent sans transition la plaine et s'interposent devant le plateau des Côtes de Clermont, hauteur plus importante encore, qu'elles masquent d'ailleurs en partie.



« tous les sommets de cette chaîne (iugum) que la vue découvrait étaient occupés par des troupes, en sorte qu'elles offraient un spectacle terrifiant » (B. G., livre VII, chapitre 36).

Site des Côtes vu de la plaine à l'est :

de gauche à droite, le puy de Chanturgue, le puy de Var et les autres collines du « iugum ».

Entre le puy de Chanturgue et le puy de Var, on distingue le plateau des Côtes.

Au fond, le Puy de Dôme, enneigé, et la chaîne des Puyss.

Photographie de J.-L. Four / ASCOT – 2020

Sur le site traditionnel de La Roche Blanche, on essaie d'identifier ce *iugum* avec le puy de Jussat et les hauteurs de Risole.

Mais elles sont éloignées de la plaine qu'elles ne dominent en aucune façon. Et, surtout, elles ne s'interposent pas entre la plaine et le « plateau de Gergovie », réputé être la « montagne fort haute et dont tous les accès étaient difficiles » supportant l'*oppidum* gaulois. C'est au contraire le plateau qui masque en partie ces collines.

On peut donc conclure que sur le site de La Roche Blanche, il n'existe pas de collines où Vercingétorix aurait pu étaler ses troupes afin de dissuader un éventuel agresseur.

(Un article du même Pierre Perol, spécialement consacré au « iugum », est paru dans la Chronique N° 55 pp. 2-3 :

www.gergovie.fr/html/pdf/N_55.PDF).



Site officiel vu de la plaine à l'est (près de l'emplacement supposé du « grand camp » césarien). À droite, le plateau de « Gergovie ». On ne perçoit aucune chaîne de collines, autrement dit aucun « iugum » dominant la plaine.

Photographie de J.-L. Four / ASCOT – 2020

3 – Le revers du *iugum*

Une troisième image du site de la bataille nous est fournie, au paragraphe 44 du livre VII, en ces termes : « *Étant venu au petit camp pour inspecter les ouvrages, il [César] remarqua qu'une colline qui était dans les lignes de l'ennemi était dégarnie de troupes, alors que les jours précédents elles y étaient si denses que le sol s'en voyait à peine. [...] le revers de cette colline était presque plat, mais boisé et étroit dans la partie par où l'on accédait à l'autre côté de l'oppidum...* ».

Concernant ce revers, que César n'a pas vu mais dont il a été informé par des transfuges, il utilise le mot *dorsum* qui, à l'évidence, désigne le dos mais également le « revers ». Pour la colline, il utilise à nouveau le terme *iugum*. Manifestement, César nous donne une image recto-verso d'une colline faisant partie du *iugum*, colline qu'il a vu précisément couverte de troupes et qu'il retrouve cette fois complètement dégarnie.

Sur le site des Côtes, cette colline s'identifie naturellement au puy de Var dont le revers, il est important de le noter, donne bien accès « *ad alteram partem oppidi* », ce qui se traduit par « à l'autre côté de l'oppidum ».



Vue du col des Goules permettant d'accéder à l'oppidum de « Gergovie » par son côté ouest. S'il s'agit bien d'un passage étroit conduisant à l'oppidum, il ne se présente pas comme le revers d'une colline et, surtout, ne donne pas accès à l'autre côté de l'oppidum par rapport au « petit camp » de La Roche Blanche, lieu d'observation de César, situé du côté sud de l'oppidum.

Photographie de P. Gras / ASCOT – 2014



Vue prise du col de Bancillon, séparant les accès nord et sud à l'oppidum des Côtes. Au fond à droite, le puy de Chanturgue, lieu du « petit camp » et observatoire de César, se situe du côté sud de l'oppidum. Au centre, le sommet boisé du puy de Var qui fait partie du « iugum ». À sa gauche, son revers constitue un accès naturel au plateau à partir du côté nord : le revers du iugum donne donc bel et bien accès à l'autre côté de l'oppidum.

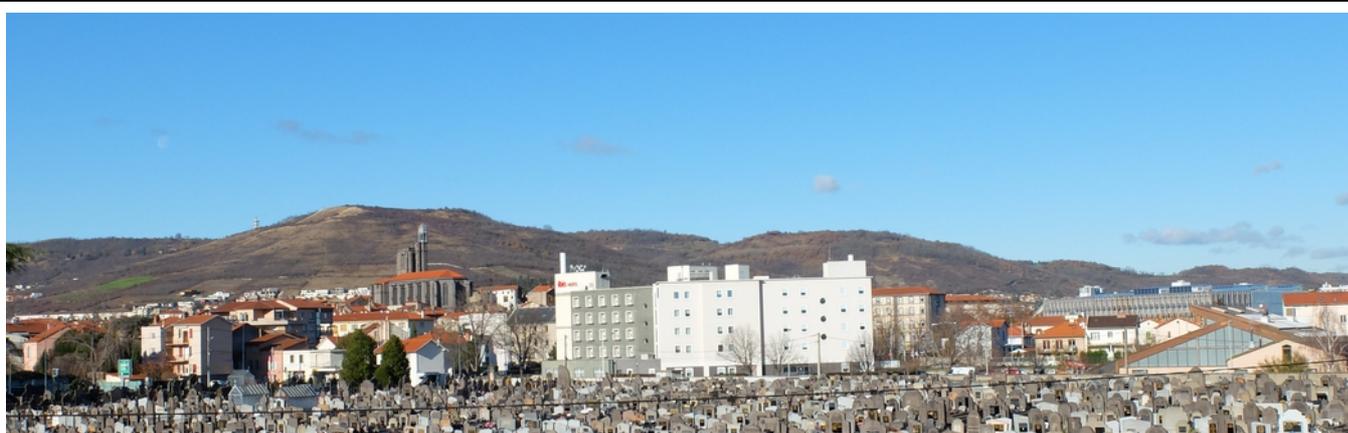
Photographie de J.-L. Four / ASCOT – 2020

4 – La colline du petit camp

Entre autres images ou descriptions que nous donne le *De Bello Gallico*, on retiendra surtout celle concernant une colline « *en face de la ville, au pied même de la montagne, une colline très bien fortifiée par la nature et isolée de toutes parts* » (paragraphe 36 du livre VII).

César précise que lors d'une attaque surprise, il s'était emparé de cette colline tenue par une garnison gauloise et qu'il y avait installé deux légions dans ce qu'il appelle son « petit camp ». Lors de la visite guidée sur le site traditionnel de la bataille, on nous montre une colline en contrebas de l'*oppidum*, sensée correspondre à la description ci-dessus (il s'agit de la colline de La Roche Blanche).

Sur le site des Côtes, cette colline du petit camp s'identifie naturellement à la colline de Chanturgue qui, on l'a vu, termine côté sud et de façon spectaculaire, l'alignement de collines que l'on a appelé le *iugum*.



Vue prise depuis l'arrière de la vieille ville de Montferrand, emplacement du « grand camp » césarien : à gauche, le puy de Chanturgue, colline du « petit camp », devant l'oppidum des Côtes (à droite le puy de Var et les autres collines du « iugum »). La colline de Chanturgue est naturellement fortifiée et isolée de tous côtés, y compris du côté (ici caché) de l'oppidum.

Photographie de J.-L. Four / ASCOT - 2020



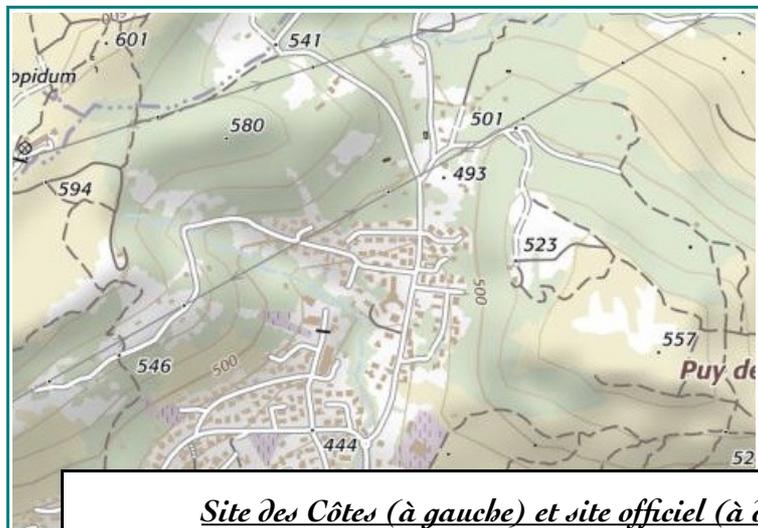
Le site officiel vu du côté sud. À l'arrière-plan, l'oppidum de « Gergovie ». Devant, la colline de La Roche Blanche, emplacement du « petit camp », est naturellement fortifiée sur ses trois parties visibles, particulièrement au sud avec sa paroi abrupte. Ce qui n'est cependant pas le cas sur son côté nord faisant face à l'oppidum.

Photographie de J.-L. Four / ASCOT – 2020

Une comparaison entre les deux collines en concurrence s'impose donc. Mais il me semble que cette comparaison doit en premier lieu porter sur la conformité de chaque colline avec la description de César. C'est sur les utilisations respectives de ces deux collines qu'il semble possible d'aboutir à un résultat significatif.

D'abord, avec la comparaison des superficies utilisables pour l'installation de deux légions. L'avantage est à l'évidence à Chanturgue qui, avec environ 13 hectares, surpasse largement la colline de La Roche Blanche. Les estimations de la superficie de cette dernière, très variables selon les auteurs (de 3 à 7 hectares), amènent à se demander comment deux légions pourraient être installées sur un espace aussi restreint. Mais, là aussi, ses évaluations trop imprécises ne permettent pas d'éviter discussions et contestations.

L'utilisation possible de chaque colline, soit dans un but défensif soit comme base d'attaque contre la forteresse gauloise, permet de constater une faiblesse évidente pour la colline de La Roche Blanche qui n'est pas isolée de toutes parts, communique de plain-pied avec l'oppidum et serait donc vulnérable contre une attaque menée par les Gaulois à partir de leur forteresse.



Site des Côtes (à gauche) et site officiel (à droite)

Sur le site officiel, la colline de La Roche Blanche n'est pas naturellement fortifiée du côté de l'oppidum (au nord), comme en attestent les courbes de niveau et les altitudes, au contraire du site des Côtes (oppidum à gauche et puy de Chanturgue à droite). Nous ne proposons pas de photo des deux collines face à l'oppidum, car on pourrait nous accuser de présenter un cliché avantageux pour Chanturgue et un autre défavorable à La Roche Blanche (pour être objectif, il conviendrait que les deux collines soient prises sous toutes leurs coutures). La meilleure solution pour constater ce que nous avançons est toutefois de se rendre sur place.

Extraits de carte IGN (site geoportail.gouv.fr)

Pour ce qui est d'une attaque des Romains à partir du petit camp de La Roche Blanche, le résultat serait également très aléatoire vu la longueur et la raideur de la pente, d'accès parfaitement dégagé et homogène sur toute son étendue.

Sur ses possibilités d'observation et de reconnaissance, Chanturgue présente aussi un avantage, certes limité mais concret et précis. En effet, César note qu'étant venu au petit camp pour inspecter les ouvrages, il remarqua qu'une « colline qui était dans les lignes de l'ennemi était dégarnie de troupes, alors que les jours précédents elles y étaient si denses que le sol s'en voyait à peine ». Ce texte, que nous avons déjà cité plus haut, traite de la découverte du revers d'une colline « presque plat, mais boisé et étroit dans la partie par où l'on accédait à l'autre partie de l'oppidum. ». À la suite de quoi nous avons noté l'étrange similitude entre cette description et le revers d'une des collines du *iugum* : le puy de Var. L'observation d'un site de cette nature à partir de la colline de La Roche Blanche, bien enfouie en profondeur au-dessous du plateau de « Gergovie » et du puy de Jussat, empêche la découverte d'un *aditus*, c'est-à-dire d'un accès, de quelque nature que ce soit, vers l'oppidum gaulois.

Conclusion

L'identification ou la reconnaissance des divers lieux de la bataille avec le texte de César est certainement possible. Mais compte tenu du manque de détails des images qui nous sont fournies, elles seront toujours l'objet de controverses, ayant fait l'objet d'une abondante littérature et d'études contradictoires. Beaucoup d'auteurs s'y sont ainsi essayés. On retiendra notamment l'étude d'Yves Texier « *La question de Gergovie. Essai sur un problème de localisation* » (tiré de sa thèse de doctorat et paru en 1999 aux éditions Latomus), étude d'un très grand intérêt mais dont la lecture est difficile en raison de l'importance même du travail réalisé. En effet, dans le souci d'être impartial en même temps qu'exhaustif, cet auteur relate toutes les études déjà parues. Il convient de lui en être reconnaissant car il projette un vaste éclairage sur un sujet aussi vaste que confus.

C'est pourquoi on comprend mal l'avis de Daniel Leguet qui, dans un article paru en 2014, qualifie l'étude d'Yves Texier de « pavé d'érudition confuse » (cf. « *Les querelles de Gergovie* » dans Bulletin de l'Association du site de Gergovie N° 34, pp. 58-91). La confusion – le terme est d'ailleurs mal choisi, on devrait plutôt dire complexité – résulte de l'objet même du travail d'Yves Texier qui a cru utile et honnête de relever tous les avis déjà émis, aussi divers et pas toujours impartiaux soient-ils.

Pierre PEROL (légendes des photos : Philippe GRAS)

Analyse du mobilier laténien des Côtes de Clermont

L'article suivant présente une analyse du mobilier laténien (ou mobilier du second âge du Fer) du site des Côtes de Clermont et de la rue Descartes. Il s'agit d'une étude basée sur le fonds Paul Eychart, donné par ce dernier à la ville de Clermont-Ferrand et déposé au musée Bargoin (musée relevant aujourd'hui de Clermont Auvergne Métropole). Elle porte exclusivement sur le mobilier céramique, exception faite d'une fibule¹ (les dix monnaies gauloises provenant du plateau des Côtes n'ont, par exemple, pas été prises en compte). L'auteur de cette étude, Yann Deberge, archéologue de l'ARAFa (Association pour la Recherche sur l'Âge du Fer en Auvergne), aujourd'hui responsable d'opération à l'INRAP (Institut National de Recherche Archéologique Préventive), est reconnu par ses pairs comme un des meilleurs spécialistes locaux de la céramique laténienne.

Cet article comprend trois parties :

1. Une présentation des circonstances et conditions dans lesquelles s'est déroulée l'analyse du mobilier.
2. Le résumé simplifié de l'analyse.
3. Les remarques et réflexions que nous inspirent cette analyse et ses conclusions.

I. Présentation

1 – Circonstances et conditions de l'analyse du mobilier

À l'occasion de la reprise des recherches archéologiques sur le sanctuaire gallo-romain des Côtes par Isabelle Fauduet et Bernard Cléménçon en 2003-2004 (cf. Chronique N° 116 pp. 14-15), une réévaluation de la documentation archéologique de Paul Eychart avait été entreprise, en particulier un réexamen du mobilier découvert lors de ses fouilles et sondages. Le mobilier archéologique qu'on prévoyait d'étudier concernait non seulement le secteur du sanctuaire (lieu-dit « La Reine »), appelé également « zone haute », mais aussi celui mis au jour sur la « zone basse » du plateau des Côtes (lieux-dits « plaine de la Reine » et « plaine de la Mouchette ») et dans le quartier de Trémonteix (chemin des Fournières, rue Armand Fallières, rue de Bouys). Les nombreux fragments de céramique découverts Rue Descartes, située hors site des Côtes en limite ouest des communes de Chamalières et de Clermont-Ferrand, étaient également inclus dans l'étude.

L'analyse du mobilier du fonds Paul Eychart avait été confiée à des archéologues parmi les meilleurs spécialistes régionaux des périodes considérées : Christine Mennessier-Jouannet pour les périodes les plus anciennes, Alain Wittmann pour l'époque gallo-romaine et Yann Deberge pour les périodes les plus récentes de l'âge du Fer, à savoir La Tène moyenne (dite également La Tène C) et La Tène finale (appelée aussi La Tène D). Le mobilier, principalement le mobilier céramique, avait dans un premier temps été trié en trois lots, relatifs aux périodes archéologiques (travail effectué par Christine Mennessier-Jouannet).

Mais conséquence de l'abandon des recherches archéologiques sur les Côtes (alors qu'elles avaient à peine repris !), il semble que seule la partie de l'analyse confiée à Yann Deberge ait été menée à terme. Nous savons ainsi de source sûre que le réexamen du mobilier gallo-romain, qui constitue la majeure partie du fonds Paul Eychart, ne fut pas réalisé. Concernant les périodes les plus anciennes, si Christine Mennessier-Jouannet avait déjà commencé à étudier certains lots du fonds Paul Eychart antérieurement aux recherches de 2003 (notamment le mobilier provenant du site des Côtes-Fleuries), un document final ne nous paraît pourtant pas avoir été formalisé.

2 – Présentation du rapport d'étude

L'étude de Yann Deberge est intitulée :

- « **Côtes de Clermont 2006 – Analyse du mobilier provenant du site des Côtes de Clermont à Blanzat et de ses abords – Réexamen du mobilier conservé au Musée Bargoin – Rapport d'étude provisoire** (ARAFa/SRA Auvergne, Mirefleurs/Clermont-Ferrand, décembre 2006) ».

Elle compte 52 pages et s'articule en 5 parties, plus des annexes :

1. Contexte de l'étude.
2. État des collections.
3. Protocole d'analyse.

¹ Grosse épingle antique servant à fixer le haut des vêtements.

4. Analyse des ensembles.
5. Conclusion.

Les trois premières sections, sur 4 pages, consistent à présenter l'étude. La 4^{ème} partie, sur 11 pages, constitue le cœur même de l'étude. Elle est divisée en 5 sous-parties relatives aux lieux de découvertes : une conclusion est formulée pour chacune de ces sous-parties. Suit une section sur l'occupation laténienne des Côtes dans son contexte micro-régional, puis une courte conclusion générale. Elle est suivie par 7 planches de dessins (céramique représentative plus la fibule) et par 28 pages d'inventaire détaillé du mobilier étudié.

À noter que Yann Deberge n'a, semble-t-il, guère eu ou pris le temps de se documenter puisqu'une seule référence de Paul Eychart figure dans la bibliographie de son étude : « *Préhistoire et origines de Clermont* », parue en 1969. Même s'il s'agit de fait de la publication la plus importante pour le sujet étudié, l'archéologue de l'ARAFa, qui juge la documentation de « qualité médiocre », aurait sans nul doute tiré profit d'autres publications comme, par exemple, « *Découvertes récentes de gisements protohistoriques comportant la Tène IV au voisinage de l'oppidum des Côtes de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)* »¹, parue en 1981 et notamment consacrée aux découvertes laténiennes faites postérieurement à 1969 par Paul Eychart. On peut également regretter que Yann Deberge n'ait pas consulté certains rapports d'opérations de l'archéologue clermontois et qu'il n'ait pas eu accès aux cahiers de fouilles de ce dernier. L'archéologue de l'ARAFa avoue ainsi dans la troisième section de son étude ses incertitudes sur la provenance précise d'une partie du mobilier examiné (voir ci-dessous).

Une chose importante à préciser : nous ne sommes au courant de cette étude essentielle que depuis environ trois ans. Même si nous savions qu'une étude du fonds Paul Eychart avait été envisagée en 2003, nous ne savions pas que celle-ci avait été formalisée sous forme d'un rapport au SRA. Ni Yann Deberge, ni l'ARAFa, ni le SRA, ni Bernard Cléménçon ne nous avait fait parvenir cette étude ! Elle n'avait pas, non plus, été communiquée au musée Bargoin, chose anormale puisque le mobilier étudié provenait de ses collections. Un membre de l'ASCOT l'a ainsi trouvée par hasard sur un site relais sur Internet ! Nous l'avons donc communiquée à la conservatrice du musée Bargoin qui, presque, concomitamment, l'avait enfin reçue ! Nous en rendons enfin compte aux membres de l'ASCOT et aux lecteurs de la Chronique.

II. Résumé simplifié de l'étude de Y. Deberge sur le mobilier laténien des Côtes

1 – Contexte de l'étude

La reprise des recherches archéologiques sur le sanctuaire des Côtes en 2003 a conduit à reprendre la documentation archéologique de Paul Eychart. L'étude du mobilier afférent aux phases les plus récentes de La Tène (ou second âge du Fer), soit la période comprise entre les III^e et I^{er} siècles av. J.-C., a été confiée à Yann Deberge.

Les progrès réalisés sur la connaissance des mobiliers au cours des trente dernières années a conduit à une révision complète de la datation et de la chronologie utilisées pour le second âge du Fer, que ce soit en Auvergne ou à l'échelon européen. Certains types de mobilier ont ainsi vu leur datation reculer d'une cinquantaine d'années. Tel est le cas de la fibule de Nauheim, qu'on date maintenant de la seconde moitié du II^e siècle, alors qu'elle était considérée auparavant comme contemporaine ou postérieure à la guerre des Gaules.

2 – État des collections

Le mobilier du fonds Paul Eychart est conservé dans des « conteneurs » très divers (enveloppes, boîtes à chaussures), au nombre de 18, comportant le plus souvent leur lieu de provenance, sans indiquer toutefois le contexte précis de la découverte, tel le numéro de structure ou de couche. Ce mobilier a été trié en trois lots par Christine Mennessier-Jouannet : époque gallo-romaine, La Tène C/La Tène D et périodes plus anciennes.

Yann Deberge a ainsi examiné 827 NR (Nombre de Restes), c'est-à-dire 827 tessons de céramique, provenant de 165 NMI (Nombre Minimum d'Individus, soit le nombre minimum d'objets individualisables). Ci-dessous, on parlera simplement de « restes » et d' « individus ».

3 – Protocole d'analyse

Le mobilier a été analysé en suivant le protocole utilisé pour le programme collectif de recherche (PCR) « Chrono-typologie des mobiliers du second âge du Fer en Auvergne » (programme mis en place par Christine Mennessier-Jouannet et l'ARAFa).²

¹ Dans *Bulletin du Comité de l'Oppidum des Côtes* N° 6, pp. 5-21, septembre 1981 : www.cotes-de-clermont.fr/Ascot-public-eychart.html.

² Le premier volume de cette étude a été publié en 2017 ; voir sa présentation dans la Chronique N° 104 p. 9 : www.gergovie.fr/htmfr/documents/N%20104.pdf.

4 – Analyse des ensembles

Dans ce résumé simplifié, nous n'aborderons pas les caractéristiques typologiques et technologiques des céramiques, sinon pour préciser s'il s'agit de céramique à pâte grossière modelée ou tournée, de céramique à pâte fine modelée ou tournée, sans, par exemple, préciser « céramique fine tournée cuite en mode A ». Nous indiquerons le type de récipient (jatte, pot à cuire, pot de stockage, etc.) sans entrer dans les détails : par exemple, pour « jatte à bord festonné à finition balayée » ou « jatte à bord rentrant à pâte saumon », nous écrirons simplement « jatte ». Nous insisterons en revanche sur les datations découlant de l'analyse. En outre, quand nous parlerons, entre autres, de « jattes », de « pots à cuire » ou de « récipients à forme haute », il ne s'agira pas de récipients retrouvés en entier, mais de simples fragments ou tessons dont les caractéristiques ont permis à Yann Deberge d'identifier le type de céramique et sa chronologie ; les datations étant, selon les cas, plus ou moins précises en raison des connaissances acquises, de l'usure des tessons et des parties conservées (les lèvres et pieds des poteries sont, par exemple, les parties les plus favorables à leur identification et étude).

4-1. Caractéristiques typo-chronologiques des lots

Six lots de mobilier ont été étudiés, cinq lots correspondant à celui d'un secteur, à savoir la « zone haute » du plateau des Côtes, la « zone basse » du même plateau, le chemin des Fournières, la rue Armand Fallières et la rue Descartes, auquel s'ajoute un lot concernant le mobilier de provenance indéterminée.

A. Mobilier de provenance indéterminée

Le mobilier de provenance indéterminée (lot 1) est constitué de 21 tessons de céramiques correspondant notamment à ceux (alors) exposés dans une vitrine du musée Bargoin. Leur préservation très variable semble militer pour plusieurs lieux de provenance. On y trouve en particulier :

- pour la céramique à pâte grossière tournée : un pot à cuire de La Tène C2 à D1a.
- Pour la céramique à pâte grossière (ou mi-fine) modelée : des jattes de La Tène C à D et une jatte de La Tène C2 à C2/D1.
- Pour la céramique fine tournée : des jattes de La Tène C, des récipients à forme haute de La Tène C à D, une imitation de Lamboglia de La Tène D1a à D2b et une jatte de La Tène C à D.
- Pour la céramique fine peinte : un fragment de La Tène C à D.
- Une lèvre d'amphore italique (Dressel 1A) de La Tène D1a à D2a.
- Pour la céramique d'importation type campanienne : une assiette et un bol Lamboglia de La Tène D1b à D2b.

La chronologie de ce mobilier s'étend de La Tène C à La Tène D. Il date principalement du II^e siècle av. J.-C. (prédominance des jattes à bord rentrant, rareté des éléments en céramique grossière tournée). Seules deux éléments de mobilier (campanienne B) sont postérieures à La Tène D1a : on ne peut néanmoins préciser leur datation. Une lèvre d'amphore de type Dressel 1A renvoie à une large période comprise entre le milieu du II^e siècle av. J.-C. et celui du I^{er} siècle av. J.-C.

B. Mobilier de la « zone haute » du plateau des Côtes

Le lot de mobilier de la « zone haute » (ou zone du sanctuaire) du plateau des Côtes (lot 2) provient des fouilles et sondages réalisés à l'emplacement du sanctuaire et à ses abords sur un espace d'environ 7000 m².¹ Le mobilier laténien découvert sur ce secteur est assez peu abondant : 297 restes pour 59 individus. La plupart sont mal préservés, étant de petite dimension et d'aspect usé.

Sous les niveaux gallo-romains du sanctuaire, furent fouillées deux structures en creux de faible profondeur, appelées « fonds de cabane » ou « foyers » par Paul Eychart. La couche la plus récente contenait du mobilier laténien, daté par l'archéologue clermontois de « La Tène IV » (soit de la première moitié du I^{er} siècle av. J.-C., selon la chronologie de l'époque). La première fosse contenait de nombreuses céramiques (coupes, assiettes, jattes, urnes) et des objets en métal (deux fibules de Nauheim, l'une en fer, l'autre en argent, une clef et un couteau). La seconde fosse contenait quelques fragments de céramique identiques à la première.

Cependant, sur 85 objets inventoriés provenant de ces « fosses », seulement 5 éléments, dont une fibule de Nauheim, une coupe, une jatte et des pots, figuraient dans le lot étudié. On ne sait pas ce qu'il est advenu du mobilier manquant. 8 autres éléments non inventoriés se trouvaient en revanche dans ce lot.

¹ La superficie totale fouillée sur la « zone haute » est, selon nos calculs, d'environ 1070 m² (cf. Chronique N° 113 p. 15 : www.gergovie.fr/htmfr/documents/N113.pdf).

Pour chaque secteur fouillé ou sondé (les dénominations employées étant celles figurant sur les boîtes du musée Bargoin), les choses se présentent ainsi :

- ◆ « **Nord fanum** » (18 restes / 12 individus) : **la majorité du mobilier date de La Tène C2**. Cet ensemble, peu homogène, comprend notamment :
 - des jattes de La Tène C2/D1 et d'à partir de La Tène B2/C1 pour la céramique grossière modelée,
 - des pots de stockage et une jatte de La Tène B2/C1 à C2 pour la céramique mi-fine modelée,
 - des jattes de La Tène C1 et le pied d'un récipient à forme haute de La Tène C,
 - une « imitation de Lamboglia 6 » datant de La Tène D1b/D2a : cet élément nettement plus récent provient peut-être des fosses (voir ci-dessus).
- ◆ **Temple 2** (11 restes / 1 individu) : **de petits tessons** morphologiquement non identifiables **donnent néanmoins une datation d'à partir de La Tène C**.
- ◆ **Sondage 4** (40 restes / 4 individus) : en grande partie mal préservés, **les éléments identifiables** – une jatte et un pot à cuire en céramique grossière modelée, un pot à cuire en céramique grossière tournée et une jatte en céramique fine tournée – **indiquent plutôt une datation à La Tène C**.
- ◆ **Sondage 5** (24 restes / 4 individus) : seuls 4 restes sont identifiables, à savoir une jatte en céramique fine modelée, une jatte en céramique fine tournée, un pot de stockage en céramique fine modelée et un pot à cuire en céramique grossière modelée. **Ils renvoient à La Tène C**.
- ◆ **Temple** (4 restes / 1 individu) : **ces éléments datent d'à partir de La Tène C, de préférence de La Tène C2**. On identifie notamment un pot à cuire d'à partir de La Tène C en céramique grossière modelée. Une jatte provient d'une période plus ancienne : La Tène A/B (vers 450-250 av. J.-C.).
- ◆ **Terrain Lachaumes** (1 reste, 1 individu) : **ce reste** – un pot à cuire en céramique grossière modelée – **est datable d'à partir de La Tène C**.
- ◆ **Eychart 2** (166 restes, 26 individus) : seuls 52 restes sont identifiables. Il s'agit :
 - pour la céramique grossière modelée : de pots de stockage d'à partir de La Tène C2, de pots à cuire de La Tène C à La Tène D1a et de jattes de La Tène C à La Tène D1a.
 - Pour la céramique grossière tournée : d'un pot à cuire d'à partir de La Tène C2.
 - Pour la céramique fine modelée : de jattes d'à partir de La Tène B2/C1, d'une jatte de La Tène C2 à C2/D1 et de pots de stockage de La Tène B2/C1 à C2.
 - Pour la céramique fine tournée : de récipients à forme haute et de jattes de La Tène C.

Ce lot de mobilier date de La Tène C, sans doute de sa phase la plus récente : La Tène C2.

- ◆ **Villa** (7 restes / 0 individu) : **on peut proposer, avec réserves, une datation d'à partir de La Tène C**.
- ◆ **Vitrine** (26 restes / 7 individus) : ce mobilier, choisi pour figurer dans la vitrine du musée Bargoin, est assez bien préservé. La localisation précise n'est assurée que pour quelques objets, à savoir ceux inventoriés et figurant dans l'ouvrage de 1969 de Paul Eychart. Il provient des fosses et des couches mis en évidence sous le temple. Certains éléments sont en fait attribuables à la période gallo-romaine. Pour le mobilier laténien, il s'agit :
 - pour la céramique grossière modelée : de pots à cuire de La Tène D1a.
 - Pour la céramique fine tournée : d'une jatte de La Tène D1, d'un récipient à forme haute de La Tène D1b à D2a, d'une imitation de bol Lamboglia de La Tène D1a, ainsi que d'un bol ou d'une coupe en céramique campanienne A diffusée régionalement de la fin du III^e siècle au milieu du I^{er} siècle av. J.-C.
 - D'une fibule de Nauheim en alliage cuivreux (et non en argent comme le mentionne Paul Eychart).

Pour cet ensemble, on peut proposer une datation à La Tène D1a (vers 140-110 av. J.-C.), voire à La Tène D1b (vers 110-80 av. J.-C.).

En résumé, les datations proposées pour chacune des unités de la « zone haute » sont les suivantes :

- « **nord fanum** » : **La Tène C2.**
- « **temple 2** » : **La Tène C.**

- « sondage 4 » : La Tène C.
- « sondage 5 » : La Tène C.
- « temple » : à partir de La Tène C2.
- « terrain Lachaume » : à partir de La Tène C.
- « Eychart 2 » : La Tène C (La Tène C2 ?).
- « villa » : à partir de La Tène C.
- « vitrine » : La Tène D1a voire La Tène D1b.

Une analyse chronologique de ce secteur, faite à partir des deux planches illustrées de « *Préhistoire et origines de Clermont* » (la majeure partie du mobilier dessiné étant absent du lot étudié), permet de proposer une datation de ce mobilier à La Tène C pour une planche et à La Tène D1a pour l'autre planche.

En conclusion, l'analyse du mobilier de la « zone haute » ou zone du sanctuaire gallo-romain, permet de proposer une occupation à La Tène C (peut-être à La Tène C2) et à La Tène D1a/D1b. Le mobilier laténien daté par Paul Eychart de « La Tène IV » (première moitié du I^{er} siècle av. J.-C. dont la période de la conquête) est en réalité plus ancien. **Il est ainsi attribuable au II^e siècle av. J.-C. dans sa totalité, période largement attestée dans la plaine de Limagne.**

Cette occupation laténienne apparaît néanmoins de faible importance et « relativement fugace ». Les travaux récents réalisés par Isabelle Fauduet et Bernard Cléménçon (en 2003) « *confirment le caractère relativement fugace de cette occupation protohistorique*¹. *Cette opération de fouille*² *a permis la collecte, en tout et pour tout, d'une dizaine de tessons protohistoriques...* ».

C. Mobilier de la « zone basse » du plateau des Côtes

Le lot de mobilier de la « zone basse » du plateau des Côtes (lot 3) provient presque exclusivement de la « fouille 34 », plus important sondage en termes de superficie sur ce secteur³. Paul Eychart y a fouillé une couche laténienne de quelques mètres carrés dont il date le mobilier de « La Tène IV » et dont il affirme qu'il ressemble à celui mis à jour rue des Côtes-Fleuries, chemin des Fournières et rue Descartes.

Le mobilier laténien découvert dans cette zone est peu abondant : 44 restes pour 17 individus. Cependant, des 31 objets publiés dans « *Préhistoire et origines de Clermont* », seuls 3 objets sont présents dans le lot du musée Bargoin. On ne sait ce qu'il est advenu du mobilier manquant. Les numéros d'inventaire ont-ils été effacés ?

Le lot parvenu jusqu'à nous est relativement homogène. On y trouve de la céramique grossière modelée (jatte de La Tène C2 à D1a, pot à cuire de La Tène C2 à C2/D1, autres pots à cuire de La Tène C2 à D1a et pot de stockage à partir de La Tène C2), de la céramique grossière tournée (pot à cuire à partir de La Tène C2), de la céramique fine modelée (pot de stockage de La Tène C2) et de la céramique fine tournée (jattes à bord rentrant et récipients à forme haute à partir de La Tène C2). **Ce mobilier est donc attribuable à La Tène C2 et à La Tène D1a, soit à l'ensemble du II^e siècle av. J.-C., quelques éléments pouvant toutefois être datés plus précisément de La Tène C2 ;** le mobilier représenté par Paul Eychart dans son ouvrage de 1969 renvoyant à La Tène C.

L'analyse du mobilier mis au jour sur la « zone basse » du plateau des Côtes témoigne par conséquent d'une occupation attribuable à La Tène C2., soit à la première moitié du II^e siècle av. J.-C. Paul Eychart a raison de comparer ce mobilier à celui de la rue des Côtes-Fleuries, du chemin des Fournières et de la rue Descartes, mais il n'appartient pas à « La Tène IV », c'est-à-dire à la première moitié du I^{er} siècle av. J.-C.

Cette occupation était d'une faible importance, les observations de Vincent Guichard et de Steve Jones, en 1994, le confirmant (seulement une quarantaine de tessons laténiens dont deux d'amphore).⁴

¹ La protohistoire – située entre la préhistoire et l'histoire – désigne les âges des métaux : âge du Bronze et âge du Fer.

² Contrairement à ce qu'écrit Yann Deberge, il ne s'agissait pas d'une « fouille » mais d'une simple « prospection-inventaire », c'est-à-dire d'une reprise de la documentation de Paul Eychart, couplée à des sondages réalisés en quasi-totalité à des endroits déjà fouillés par ce dernier.

³ La superficie totale fouillée sur la « zone basse » par Paul Eychart est, selon nos calculs, d'environ 334 m² dont 114 m² pour la fouille 34 (cf. Chronique N° 113 p. 15 : www.gergovie.fr/html/fr/documents/N113.pdf).

⁴ Vincent Guichard et Steve Jones réalisèrent cinq sondages d'une superficie totale de seulement 32 m², deux sondages étant du reste non exploitables en raison d'une remontée d'eau : le mobilier découvert ne pouvait donc être très abondant !

D. Mobilier du « chemin des Fournières »

Le lot de mobilier du « chemin des Fournières » (lot 4) est peu abondant : 134 restes pour 12 individus. Plus de la moitié de ces restes, soit 78 tessons n'ont cependant pu être identifiés, étant de trop petite taille, mal préservés et sans doute de périodes archéologiques diverses (protohistoire ancienne, La Tène ancienne, époque gallo-romaine).

Ce mobilier provient de deux sites :

- le premier situé à l'angle de la rue Armand Fallières et du chemin des Fournières. Paul Eychart y observa une couche archéologique qu'il suivit sur 25 m et dans laquelle il réalisa un sondage de 12 m² qui livra du mobilier datant, selon lui, de « La Tène IV » (première moitié du I^{er} siècle av. J.-C.).
- Le second se situe à 30 m à l'est de l'angle des rues de Bouys et de Nohanent¹. Paul Eychart y observa une stratigraphie de 3,50 m de haut, avec un niveau contenant du mobilier qu'il date également de « La Tène IV ».

Pour Paul Eychart, ces différents points appartiendraient à un seul et même site qui s'étendrait sur 800 m le long du vallon de Rivaly.

Le mobilier laténien se compose notamment :

- de pots de stockage de La Tène C2, de pots à cuire de La Tène B2/C1 et de La Tène C1, de jattes de La Tène C2 à C2/D1 et d'une jatte de La Tène B2/C1 à C2) pour la céramique grossière modelée,
- d'un vase de stockage de La Tène B2/C1 à C2 pour la céramique fine modelée,
- d'un pied de récipient à forme haute de La Tène C pour la céramique fine tournée,
- de quelques rares éléments plus anciens, datant de La Tène A ou B.²

L'examen des planches de mobilier de l'ouvrage de Paul Eychart semble principalement renvoyer à La Tène C. Il n'est cependant pas possible de préciser davantage, la plupart des éléments de mobilier représentés étant absents du lot 4.

Les caractéristiques typologiques et technologiques du mobilier amènent à proposer une datation à La Tène C2 (première moitié du II^e siècle av. J.-C.).

E. Mobilier de la rue Armand Fallières

Le lot de mobilier découvert rue Armand Fallières (lot 5) est peu abondant : 13 restes pour 6 individus. Ces restes devaient appartenir à au moins 5 vases à forme haute en céramique peinte tournée, dont deux d'entre eux comportaient un décor zoomorphe. Ces vases étaient analogues à ceux découverts sur les sites de Gandaillat et de la rue E. Reclus à Clermont-Ferrand.

Ce type de vase peint est caractéristique du milieu et de la seconde moitié du II^e siècle av. J.-C.

Le mobilier de la rue Armand Fallières peut par conséquent être daté la Tène C2/D1 (vers 160-140 av. J.-C.) ou de La Tène D1a (vers 140-110 av. J.-C.).

F. Mobilier de la rue Descartes

Le lot de mobilier de la rue Descartes (lot 6)³ est le plus important de la collection Paul Eychart : 317 restes pour 55 individus. Il provient d'un site identifié à un atelier de potier du II^e siècle av. J.-C., découvert lors de travaux de terrassement en 1964 et 1965.

Si ce site a fait l'objet d'une petite fouille au début des années 90, le mobilier du fonds Paul Eychart au musée Bargoin provient de simples prospections de l'archéologue clermontois, celui-ci repérant en 1965 « une couche de

¹ Ce site se trouve en réalité à plus de 900 m de l'intersection des rues de Nohanent et de Bouys, à l'extrémité est de cette dernière rue.

² Bien que Yann Deberge ne le précise pas, il s'agit peut-être de mobilier résiduel n'ayant pas été classé avec les périodes plus anciennes lors du tri destiné à séparer les artefacts en trois lots (voir ci-dessus « Présentation de l'étude »).

³ Même si la rue Descartes ne fait pas partie du site des Côtes, nous avons néanmoins choisi de résumer la partie lui étant consacrée, non seulement pour que notre compte rendu de l'étude de Yann Deberge soit complet, mais aussi parce que le site de la rue Descartes n'est éloignée des Côtes de Clermont que d'environ 2 km (mesure prise à partir du collège Roger-Quilliot à Trémonteix) et qu'une relation entre les deux sites n'est de ce fait pas exclue.

terre noire chargée de cendres et de céramiques celtiques ». Ce dernier date ce mobilier d'une période immédiatement antérieure ou contemporaine de la conquête, soit de La Tène IV.

Ce mobilier, généralement bien conservé, est constitué d'importants fragments de céramiques, pour la plupart identifiables. Ce lot, très homogène, se compose en particulier des éléments suivants :

- pour la céramique grossière modelée : de pots de stockage de La Tène C2, de pots à cuire de La Tène B2/C1 à C2 et de jattes de La Tène C2 à C2/D1.
- Pour la céramique mi-fine modelée : d'un pot de stockage de La Tène B2/C1 à C2 et de jattes de La Tène C2 à C2/D1.
- Pour la céramique fine modelée : d'un pot de stockage de La Tène B2/C1 à C2 et de jattes de La Tène C2 à C2/D1.
- Pour la céramique grossière tournée : de pots à cuire de La Tène C2.
- Pour la céramique fine tournée : de récipients à forme haute, d'un vase à panse et d'une jatte de La Tène C.

Le mobilier découvert par Paul Eychart rue Descartes est très proche de celui de la « structure 1056 » du site de Gandaillat, cette structure étant datée de La Tène C2. En outre, l'association des céramiques de ce lot 6 renvoie à la période archéologique de La Tène C2, tel que définie dans le PCR sur le mobilier du second âge du Fer en Auvergne (voir ci-dessus).

Le mobilier de la rue Descartes est par conséquent attribuable à La Tène C2 (vers 200-160/140 av. J.-C.).

4-2. L'occupation laténienne des Côtes dans son contexte micro-régional (cartographie et datation)

Bien que l'essentiel des recherches de Paul Eychart ait porté sur le sommet du plateau des Côtes de Clermont, le mobilier laténien mis au jour sur ce secteur est en définitive assez peu abondant. Il est principalement attribuable à La Tène C2 et quelque peu à La Tène D1a/D1b, périodes amplement attestées dans la plaine de Limagne

Selon la provenance du mobilier et le secteur envisagé, le champ chronologique est le suivant :

- | | |
|------------------------------------|--|
| ➤ provenance indéterminée : | La Tène C2 à La Tène D2b. |
| ➤ Zone haute : | La Tène C2 et La Tène D1a-D1b. |
| ➤ Zone basse : | La Tène C2. |
| ➤ Rue Armand Fallières : | La Tène A/B, La Tène C2/D1 à D1a. |
| ➤ Chemin des Fournières : | La Tène C2. |
| ➤ Rue Descartes : | La Tène C2. |

L'occupation laténienne du plateau des Côtes (sommet et abords) est conforme à celle de la Grande Limagne à la même époque, c'est-à-dire durant le II^e siècle av. J.-C., où on constate un semis relativement dense de sites ruraux de petite taille espacés les uns des autres, en périphérie de la vaste agglomération d'Aulnat/Gandaillat. **Même parallèle pour le I^{er} siècle av. J.-C. où les vestiges sont « extrêmement peu nombreux », « voire quasiment absents » dans le fonds Eychart, ce qu'on observe également pour la Limagne.**

Deux faits originaux sont cependant à signaler :

- si les sites mis au jour par Paul Eychart sont principalement datables de La Tène C2, cette période reste toutefois sous-documentée pour la plaine de Limagne.
- Le fait qu'un site de hauteur connaisse une occupation à La Tène C2 est atypique et « assez exceptionnel » à l'échelle micro-régionale.

Une reprise des fouilles sur le plateau des Côtes, de préférence sur la « zone basse », permettrait de mieux caractériser le type d'occupation (occupation agro-pastorale ?), même si le potentiel du site est assez limité, notamment sur la zone du sanctuaire.

5 – Conclusion

La conclusion étant relativement brève, elle mérite d'être citée in extenso :

« L'analyse du mobilier laténien provenant de la collection Eychart déposée au musée Bargoin permet de conclure à une absence d'indices matériels renvoyant à une occupation du plateau des Côtes de Clermont au I^{er} s. av. J.-C. [...] Le II^e s. av. J.-C. est en revanche bien représenté (la très grande majorité du mobilier),

essentiellement sur le piémont sud de ce relief (sites de la Rue Descartes, du Chemin des Fourrières, de la rue de Bouys) ainsi que sur le secteur de la plaine de la Mouchette et dans une moindre mesure sur la zone du temple. Globalement, les éléments mobiliers examinés renvoient en grande partie au début du II^e s. av. J.-C. (La Tène C2) et la fin du II^e s. av. J.-C. La Tène D1a apparaît comme assez nettement sous-représentée (quelques éléments mobiliers dans le secteur des temples, dont une fibule de Nauheim). **Seuls 4 objets sont sûrement attribuables au I^{er} s. av. J.-C. sans qu'il soit possible de préciser quelle est leur datation précise.** »

En résumé, le site des Côtes est essentiellement occupé durant la première moitié du II^e siècle av. J.-C. (La Tène C2). La fin du II^e siècle av. J.-C. (début de La Tène D1) est peu représentée (quelques éléments de mobilier dans le secteur du temple) et seuls 4 objets peuvent être datés du I^{er} siècle av. J.-C.

III. Simples remarques et réflexions

1 – Au sujet de Yann Deberge

Yann Deberge est un des meilleurs spécialistes de la céramique laténienne régionale et, plus généralement, de la fin de l'âge du Fer en Auvergne. Bras droit de Vincent Guichard lors des fouilles des « camps romains » de la Serre d'Orcet et de la colline de La Roche Blanche en 1995 et 1996, il a ensuite secondé Matthieu Poux lors de sa première campagne de fouilles sur le plateau de Corent en 2001, a dirigé les fouilles programmées de l'oppidum de Gondole à partir de 2005, puis a été coresponsable scientifique sur la fouille des remparts ouest de Gergovie à partir de 2006. Parmi ses nombreuses publications, on peut signaler une monographie sur la ferme gauloise du Pâtural (« *Le Pâtural, Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme* », 2007) et une importante synthèse sur les fouilles du plateau de Gergovie (« *Les fortifications de l'oppidum de Gergovie* », 2019). Responsable d'opération à l'INRAP, il a dirigé de nombreuses opérations d'archéologie préventive, dont plusieurs sur la Serre d'Orcet, emplacement du « grand camp » césarien sous Gergovie selon la version officielle.¹

Bien qu'étant un des plus chauds partisans du site napoléonien, étant notamment responsable scientifique de la muséographie du nouveau musée de Gergovie (qui ne brille pas par son objectivité sur la question de la fameuse bataille : cf. Chronique N° 114 pp. 11-13), son étude du mobilier des Côtes est cependant peu contestable : on ne doit en aucun cas affirmer que ses datations aient été influencées par sa position sur la localisation de Gergovie. Elles se basent en effet dans un contexte, un réseau d'études et de recherches réalisées à l'échelle régionale (PCR « Chrono-typologie des mobiliers du second âge du Fer en Auvergne » que nous avons évoqué plus haut), nationale et même européenne, celle du monde celtique antique. Si depuis 2006, la datation de certains mobiliers a pu être précisée, voire a pu changer pour quelques uns, la chronologie pour la fin de l'âge du Fer ne nous paraît pas en avoir été bouleversée. Nous devons donc considérer l'étude de Yann Deberge comme toujours valable. Il s'agit de toute manière de la dernière en date et de la seule réalisée depuis les écrits de Paul Eychart.

Dans son rapport, il est toutefois regrettable que Yann Deberge ne précise pas que le mobilier laténien attribué, pour sa plus grande partie, par Paul Eychart à La Tène IV, soit à la première moitié du I^{er} siècle av. J.-C., résultait des connaissances scientifiques de l'époque et ne peut donc en aucun cas être mis sur le compte de l'incompétence ou du manque d'objectivité de l'archéologue clermontois. L'étude de Yann Deberge était cependant destinée au SRA : il s'agissait d'un rapport et non d'une publication à destination du public, ce qui pourrait expliquer cette absence de précision, les responsables régionaux de l'archéologie étant évidemment parfaitement au courant de cette évolution des connaissances.

2 – Au sujet de Paul Eychart

Si, dans ses différents écrits, Paul Eychart a affirmé que le plateau des Côtes était occupé à La Tène IV (100-50 av. J.-C.), comprenant donc la période de la conquête romaine césarienne (58-51 av. J.-C.), c'est en raison des connaissances archéologiques prévalant dans les années 60 et 70, et non pour forcer les datations dans le but de prouver qu'un habitat gaulois existait bien sur le plateau des Côtes à l'époque de la bataille de Gergovie.

Ainsi, dans l'ouvrage « *Préhistoire et origines de Clermont* », paru en 1969 et publication de sa thèse de doctorat soutenue en 1967 à l'EPHE (École Pratique des Hautes Études), thèse tenant évidemment compte des derniers acquis de la recherche archéologique de l'époque, Paul Eychart était parfaitement habilité à écrire que le plateau des Côtes était occupé à La Tène IV. Son livre écrit en 1985 et paru en décembre 1987 sous le titre « *La bataille de Gergovie (Printemps 52 av. J.-C.) Les faits archéologiques – Les sites – Le faux historique* », remarquable synthèse de ses recherches archéologiques et historiques sur le site des Côtes et la problématique de Gergovie, était encore tout à fait acceptable pour les datations relatives au second âge du Fer.

¹ Une fouille y a d'ailleurs eu lieu en 2020 : <https://www.inrap.fr/le-camp-de-cesar-devant-gergovie-15051>.

Ne tenons pas compte de sa dernière publication sur le sujet, parue en 2003 sous le titre « *César est entré dans Gergovie* », soit peu de temps avant l'étude de Yann Deberge. Dans cet ouvrage, les datations proposées pour la période laténienne, simples reprises de l'ouvrage précédent, ne sont plus valables à cette date. Précisons que Paul Eychart n'était plus dans le circuit de la recherche archéologique depuis une quinzaine d'années (ses dernières « fouilles » remontaient en effet à 1984 : il s'agissait d'une fouille de sauvetage à Trémonteix).

3 – Au sujet du mobilier manquant ou non analysé de la collection Paul Eychart

Le mobilier laténien des deux fosses mises au jour sous le sanctuaire (voir plus haut) correspondait peut-être à des ensembles clos. Ce mobilier n'a malheureusement pas pu être étudié en totalité par Yann Deberge, une partie du mobilier, dont celui mis au jour dans ces fosses n'ayant pas été retrouvée dans les réserves du musée Bargoin. D'après Yann Deberge, il s'agirait, entre autres, du mobilier dessiné dans la publication de 1969. Ce mobilier aurait-il été mis de côté et gardé par Paul Eychart ? Nous ne le pensons pas. Seules quelques caisses de mobilier céramique, données par ses enfants à l'ASCOT avec ses archives papier (celles relevant de ses recherches archéologiques et historiques), étaient visiblement restées en sa possession : elles proviennent sans doute de prospections et de sondages réalisés ZAC de la Boucle sur le bas du puy de Var, en limite du quartier de la Croix de Neyrat (cf. Chronique N° 99 pp. 2-7). À notre avis, le mobilier manquant figure plus vraisemblablement dans des contenants non ou mal répertoriés au sein des vastes réserves du musée Bargoin.

Le mobilier métallique, mis à part une fibule de Nauheim, n'a, quant à lui, pas été analysé. Pour ce faire, il aurait fallu engager des archéologues spécialistes de ce type de mobilier, Yann Deberge étant essentiellement un céramologue. Plus curieusement, l'archéologue de l'ARAFa n'a pas inclus dans son analyse les dix monnaies gauloises, découvertes sur les zones haute et basse du plateau des Côtes, alors qu'elles étaient inventoriées depuis 2004.

Nous n'estimons cependant pas que le mobilier céramique manquant, qui a d'ailleurs été partiellement examiné à partir des planches figurant dans « *Préhistoire et origines de Clermont* », ainsi que le mobilier métallique, soient de nature à remettre en question les datations proposées par Yann Deberge pour chaque site.

4 – Au sujet du potentiel archéologique du site des Côtes

Pour Yann Deberge, l'occupation laténienne du site des Côtes, toutes périodes confondues, si l'on en juge par la quantité de mobilier mise au jour par Paul Eychart, semble de faible importance, non seulement sur le plateau des Côtes, dont le potentiel archéologique lui semble « limité », mais aussi à ses pieds sur le secteur de Trémonteix (chemin des Fournières, rue Armand Fallières et rue de Bouys).

Paul Eychart, dans ses derniers écrits (à partir de son ouvrage paru en 1987, voir ci-dessus), reconnaissait lui aussi une occupation peu importante du plateau au second âge du Fer, celui-ci devant servir essentiellement de refuge dans les temps troublés, alors que dans ses premières publications, il y envisageait un habitat gaulois conséquent. Au début de ses recherches, il pensait d'ailleurs y trouver beaucoup plus de mobilier pour cette période (information orale).

Il faut toutefois se garder de conclusions trop hâtives, car on doit obligatoirement tenir compte des superficies totales fouillées, du contexte des découvertes et des techniques de fouille de l'époque.

Sur le plateau des Côtes, des fouilles d'envergure sont de ce fait nécessaires et même indispensables, la superficie totale fouillée s'élevant à moins de 1600 m² (= 0,16 ha), dont 600 m² pour la fouille la plus étendue (celle du sanctuaire sur la zone haute).

Quant à la zone basse, Paul Eychart n'en a fouillé que 334 m² (cf. Chronique N° 113 p. 15 : www.gergovie.fr/htmfr/documents/N113.pdf). Or, dans presque tous ses sondages sur la zone basse, il s'est arrêté aux niveaux gallo-romains. La fouille des niveaux laténiens n'a en fait été réalisée que sur une partie des 114 m² de la « fouille 34 ».

En l'état actuel de la documentation et de la recherche, il est donc impossible de caractériser la nature de l'occupation laténienne, aucune structure identifiable n'ayant été mise en évidence : l'hypothèse d'une simple occupation agropastorale, avancée par Yann Deberge, nous paraît donc assez gratuite.

Comme l'indique du reste l'archéologue de l'ARAFa, le secteur le plus favorable à la reprise des fouilles sur le plateau, parmi ceux fouillés par Paul Eychart, est en effet situé sur sa zone basse, aux lieux-dits plaine de la Reine et plaine de la Mouchette. Sur ce secteur, l'épaisseur de terre est en effet importante et par conséquent propice à la conservation des vestiges, à l'observation stratigraphique et à la mise en évidence d'« ensembles clos », indispensables pour pouvoir déterminer les périodes précises d'occupation du site.

La zone haute est, en revanche, nettement moins favorable à la préservation des vestiges archéologiques : l'épaisseur de terre y est en général assez faible, la dalle de basalte affleurant en maints endroits. La plus grande

partie du plateau a en effet subi une très forte érosion selon les différents archéologues ayant procédé à des diagnostics archéologiques de la fin des années 70 aux années 90, que ce soit dans le cadre de la construction de la tour hertzienne ou dans celui de l'extension de la carrière. Effectués à la pelle mécanique, les sondages préventifs n'ont de ce fait pratiquement pas montré d'occupation, que ce soit pour le second âge du Fer ou les autres périodes, en dehors de la quinzaine d'hectares correspondant au secteur de l'agglomération gallo-romaine. En outre, sur les 70 hectares détruits par l'exploitation de la carrière (sur les 160 hectares du plateau), 40 n'ont jamais fait l'objet d'une intervention archéologique !

(cf. Supplément à la Chronique N° 92 pp. 13-15 : www.gergovie.fr/html/documents/S-N92.pdf).

En lien avec le levé LIDAR, cofinancé par l'ASCOT, les nouvelles technologies de prospection géophysique, qui progressent très rapidement, pourraient néanmoins servir à détecter des lieux propices aux sondages et aux fouilles sur la zone haute, à l'image du secteur du sanctuaire qui présente quelques endroits bénéficiant d'une bonne épaisseur de terre. Ainsi en était-il des deux « structures en creux » ou « fosses » mises au jour par Paul Eychart (voir plus haut) et en est-il de la zone située en limite nord de la zone fouillée du sanctuaire, où des carottages réalisés suite à l'opération archéologique de 2003 ont mis en évidence des profondeurs de terre intéressantes (information orale de Bernard Cléménçon).

Si Paul Eychart, comme Yann Deberge, constatait donc une faible occupation du plateau des Côtes pour la fin de l'âge du Fer, il voyait en revanche une grosse occupation dans le quartier de Trémonteix, précisément dans le vallon de Rivaly, y imaginant la « ville basse » de la forteresse située sur le plateau. Il apparaît cependant, à la lumière de l'étude de l'archéologue de l'ARAF, que la quantité de mobilier laténien, bien que plus élevée que sur le plateau, n'y est pas très importante. Elle ne permet donc pas d'envisager une grosse agglomération en l'état actuel de la documentation archéologique.

Les conditions de mise au jour des vestiges ne permettent pourtant pas, là aussi, d'apporter une réponse incontestable à ce sujet, Paul Eychart n'ayant pas fait ses découvertes archéologiques au cours de sondages et de fouilles programmées, mais lors de la surveillance de travaux d'urbanisme (chantiers de construction et travaux de voirie), le mobilier étant principalement récolté dans des déblais de chantier ou dans des coupes de terrain créées par les terrassements. Seul un petit sondage de 12 m² fut réalisé dans une tranchée ouverte chemin des Fournières !

Dans un contexte aussi défavorable à la mise en évidence de vestiges archéologiques, on ne saura malheureusement jamais l'importance réelle de l'occupation laténienne de ce secteur, l'archéologie préventive n'existant pas à l'époque. Le quartier de Trémonteix étant entièrement urbanisé, les lieux pouvant encore révéler une présence gauloise (ou autre) sont, en effet, extrêmement réduits. Les importantes fouilles préventives de la ZAC de Trémonteix en 2010 et 2011 ont montré que la limite de l'occupation gauloise se trouvait en limite sud de l'emprise des fouilles, où une sépulture gauloise du II^e siècle av. J.-C. (cf. Chronique N° 96 pp. 2-3) et des négatifs de poteau d'une construction laténienne furent mis au jour. Comme l'affirmait Paul Eychart, elle se cantonnait vraisemblablement aux rives du ruisseau de Rivaly. Un diagnostic archéologique réalisé début 2020 rue de Bouys, sur un des rares terrains non construits du secteur, a néanmoins permis de mettre au jour quelques fragments de céramique appartenant au second âge du Fer (cf. Chronique N° 117 pp. 7-8). Une fouille préventive y est prévue, qui concerne surtout les périodes néolithique et gallo-romaine, mais qui nous donnera peut-être quelques informations supplémentaires sur la période laténienne.

5 – Au sujet des périodes d'occupation laténienne du site des Côtes

Les études de Yann Deberge montrent incontestablement que le plateau des Côtes et ses éventuelles dépendances (quartier de Trémonteix, rue Descartes) sont principalement occupés durant la première moitié du II^e siècle av. J.-C. (La Tène C2).

Une portion conséquente du mobilier est simplement daté de La Tène C (250-160/140 av. J.-C.), les caractéristiques ou l'état de conservation des fragments de céramique étudiés ne permettant pas d'en donner une datation plus précise. Quand une datation plus exacte a pu être établie, elle est toutefois attribuable, la plupart du temps, à La Tène C2, d'où les conclusions de Yann Deberge.

Deux points d'occupation postérieurs à La Tène C2 sont cependant à signaler :

- sur le plateau, au niveau du sanctuaire (zone haute), une occupation imputable à la seconde moitié du II^e siècle av. J.-C. (La Tène D1a), voire au tout début du I^{er} siècle avant notre ère (La Tène D1b) ;
- au pied du plateau, rue Armand Fallières, une occupation qu'on peut dater du milieu ou/et de la seconde moitié du II^e siècle av. J.-C. (La Tène C2/D1 ou/et La Tène D1a).

Le site des Côtes connaît aussi une occupation à des époques antérieures à La Tène C2, soit :

- au III^e siècle av. J.-C. (La Tène B2/C1 et La Tène C1), surtout dans sa seconde moitié (La Tène C1) ;

- à La Tène A/B (vers 450-250 av. J.-C.) dans le secteur de Trémonteix.

Très peu de mobilier relève toutefois de cette dernière période : la majeure partie du mobilier datant de La Tène A/B ne se trouvait-elle pas dans les ensembles étudiés par Yann Deberge ? Ce dernier nous indique en effet que le mobilier a été trié en trois lots (voir partie I), seul celui relevant des périodes les plus récentes de La Tène (La Tène C et D, vers 250 à 30 av. J.-C.) devant être étudié par lui-même. Quelques rares tessons de céramique laténienne antérieurs à La Tène C seraient-ils donc passés à travers le tri chronologique du mobilier, seule leur étude approfondie permettant ensuite à Yann Deberge de les dater de La Tène A/B ?

Enfin, seuls de très rares objets, quatre selon Yann Deberge, peuvent à coup sûr être attribués au I^{er} siècle av. J.-C., deux pouvant éventuellement dater de La Tène D2a (80-50 av. J.-C.), période correspondant à la période historique de Gergovie.

6 – Au sujet des monnaies gauloises du plateau des Côtes

Comme nous l'avons déjà signalé plus haut, Yann Deberge n'évoque curieusement pas les monnaies gauloises découvertes par Paul Eychart sur le plateau des Côtes, les dix monnaies faisant partie des collections du musée Bargoin ayant pourtant été inventoriées en 2004. En tout, onze monnaies gauloises (la onzième appartenant à l'ASCOT) ont été découvertes par l'archéologue clermontois sur le plateau des Côtes, neuf sur la zone haute et deux sur la zone basse, toutes fabriquées dans le même métal : le bronze. Neuf sont arvernes et deux ont été émises par la cité des Bituriges Cubes (en gros le Berry actuel).

Si, pour les monnaies arvernes, deux d'entre elles (des potins au long cou) circulent à partir du milieu du II^e siècle av. J.-C. (transition La Tène C2/La Tène D1a), période d'occupation bien attestée sur les Côtes, les autres ont été émises durant la première moitié du I^{er} siècle av. J.-C. : cinq monnaies au renard au début de ce siècle (La Tène D1b), une monnaie épigraphe à légende IIPOS, circulant surtout à La Tène D2a, et une autre à légende ADCANAVNOS, sans doute émise à la fin de La Tène D2a, peu avant ou pendant la guerre des Gaules, mais qui circule abondamment à La Tène D2b. Pour les deux monnaies bituriges, du type « au cheval et aux trois annelets », nous ne disposons pas d'information plus précise qu'une datation dans la première moitié du I^{er} siècle av. J.-C.

Ce faible nombre de monnaies, qui est pourtant loin d'être négligeable si on le rapporte à la superficie totale fouillée, ne permet cependant pas d'affirmer que les Côtes étaient occupées à l'époque de leur émission. Seulement deux monnaies ont en effet été trouvées « en place » selon Paul Eychart, c'est-à-dire en contexte stratigraphique. Il s'agissait d'une monnaie au renard et de la monnaie à légende IIPOS, découvertes sous le dallage gallo-romain du sanctuaire, à proximité d'une des deux fosses que le mobilier a permis de dater de La Tène D1 (peut-être même du début du I^{er} siècle av. J.-C., soit de La Tène 1b : voir plus haut). Or, la durée de circulation des monnaies étant généralement plus importante que celle des céramiques, dont les formes changent régulièrement, il est par conséquent indispensable de retrouver les monnaies en contexte stratigraphique pour espérer pouvoir déterminer l'époque de leur dépôt.

Force est pourtant de constater que le « faciès » monétaire (types et pourcentage des monnaies représentées) du plateau des Côtes est étrangement semblable à celui du plateau de Corent, occupé durant l'ensemble de La Tène D. John Collis, archéologue de l'université de Sheffield et cofondateur de l'ARAFa, ne disait pas autre chose et avait d'ailleurs relevé, dans un texte intitulé « *The second battle of Gergovia : a british perspective* » (écrit vers l'an 2000), une certaine contradiction entre la datation du mobilier céramique, qu'il attribuait (déjà) principalement à La Tène C (d'après des informations orales de Vincent Guichard), et celle des monnaies dont il affirmait que « *la majorité est contemporaine de Corent et de ce fait datable de la fin de La Tène D1 ou de La Tène D2* » (traduit de l'anglais).

7 – Au sujet de l'occupation du site des Côtes à l'époque de la guerre des Gaules

Sur les secteurs fouillés du site des Côtes, la possibilité d'une occupation à La Tène D2a (80-50 av. J.-C.) ou, comme l'affirmait Paul Eychart selon l'état des connaissances prévalant à son époque, à La Tène IV (100-50 av. J.-C.), doit être écartée.

Sur le plateau, les données actuelles ne vont pas dans le sens d'une occupation durant la guerre des Gaules, même modeste, donc encore moins d'un *oppidum*, c'est-à-dire d'une ville. Si occupation il y avait pendant la conquête césarienne, elle ne pouvait en aucun cas se situer à l'emplacement de la future agglomération gallo-romaine (évaluée à une quinzaine d'hectares). Des vestiges mobiliers des périodes immédiatement antérieures (II^e siècle av. J.-C.) ou nettement plus anciennes (I^{er} âge du Fer, âge du Bronze, Néolithique) ayant été découverts, on peut donc affirmer avec une quasi-certitude l'absence d'occupation de ce secteur des Côtes durant la première moitié et le milieu du I^{er} siècle av. J.-C.

Il en est de même de l'occupation de Trémonteix et donc de l'hypothèse d'une « ville basse » à l'époque de la conquête césarienne, comme le formulait Paul Eychart dans ses derniers écrits, en particulier dans « *César est entré dans Gergovie* ».

On ne peut évidemment exclure une occupation durant la première moitié et le milieu du I^{er} siècle av. J.-C. à un autre endroit du plateau ou sur une des autres hauteurs du site des Côtes (qui n'ont fait l'objet d'aucune fouille, seuls de petits sondages ayant été réalisés sur Chanturgue). Comme nous l'avons déjà dit plus haut, le contexte géologique de la majeure partie du plateau, mis à part la zone basse, est malheureusement défavorable à la conservation des vestiges archéologiques, mais les nouveaux moyens d'investigation géophysique pourraient néanmoins permettre de détecter quelques zones comportant une épaisseur de terre suffisante.

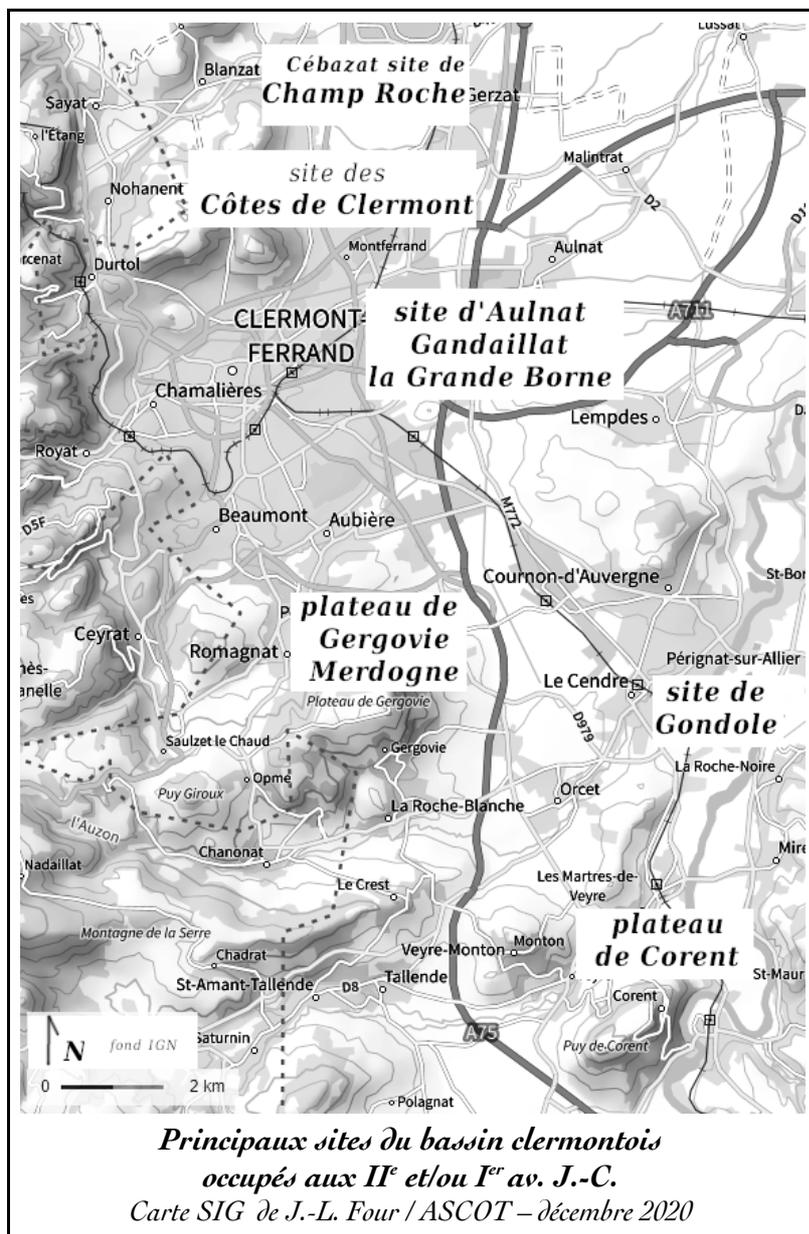
8 – Au sujet de l'environnement archéologique du site des Côtes aux II^e et I^{er} siècle av. J.-C.

Au I^{er} siècle av. J.-C. (à La Tène D1b et D2), l'occupation du bassin clermontois semble se concentrer dans sa partie sud, en particulier dans trois *oppida* : l'*oppidum* de Corent à partir de La Tène D1a, celui de Gondole à La Tène D2 et l'*oppidum* de Gergovie à La Tène D2b (la grosse occupation de ce dernier site ayant lieu à la période qui suit, c'est-à-dire à l'époque augustéenne, début de la période gallo-romaine).

Précédant l'*oppidum* de Corent, très vraisemblable « capitale » des Arvernes de la fin du II^e siècle av. J.-C. jusqu'à (au moins) la guerre des Gaules, la première grande agglomération des Arvernes se situait en plaine, à l'est de la commune actuelle de Clermont-Ferrand : on la désigne en général sous les noms d' « Aulnat », « Gandaillat » ou « La Grande Borne ». À son apogée, au II^e siècle av. J.-C., elle s'étalait sur environ 150 hectares avant d'être abandonnée à la fin de ce siècle.

Compte tenu des données aujourd'hui disponibles, le plateau des Côtes, tant pour sa partie sommitale que pour ses éventuelles « dépendances » de Trémonteix et de la rue Descartes, se présente donc comme un des nombreux sites satellites de l'agglomération d'Aulnat/Gandaillat au II^e siècle av. J.-C. Mais alors que les autres sites sont situés en plaine et correspondent généralement à des domaines d'exploitation agricole, le plateau des Côtes se singularise par une occupation en hauteur, comme l'indique d'ailleurs Yann Deberge en conclusion de son étude. Ce type d'occupation en hauteur paraît en effet unique pour cette époque antérieure aux *oppida* dans le bassin clermontois. Le plateau de Corent, fouillé minutieusement sur plusieurs hectares et qui a fait l'objet de prospections sur toute sa surface, ne semble en effet pas habité durant la Tène C (le sanctuaire est créé vers 140 av. J.-C. et la ville vers 120 av. J.-C., soit à La Tène D1a). Cette exception, qui avait déjà été signalée en 1994 par Christine Mennessier-Jouannet dans la « *Carte Archéologique de la Gaule (63/2)* », aurait dû, logiquement, susciter l'intérêt des archéologues et, à notre avis, largement suffire pour qu'ils entreprennent de nouvelles recherches sur le plateau des Côtes.

Le phénomène de fondation des *oppida* gaulois, des villes fortifiées créées et occupées à partir de la fin du II^e siècle av. J.-C., phénomène général en Gaule, obéit certes à des causes diverses et complexes mais correspond sans doute principalement à des bouleversement politiques, entraînant luttes entre cités, clans familiaux et au sein même



des familles, comme le relatara Jules César dans son *De Bello Gallico*. Ces bouleversements politiques ont vraisemblablement été provoqués, ou à tout le moins renforcés, par la conquête romaine du sud de la Gaule (entre 125 et 121 avant notre ère), bientôt appelée « Gaule transalpine » et qui deviendra sous Auguste la province de Narbonnaise (Rome ayant vaincu à cette occasion l'importante coalition des Arvernes et des Allobroges, dirigée par le roi Arverne Bituit). L'invasion consécutive de la Gaule et du nord de l'Italie par les Cimbres et les Teutons – qui seront définitivement vaincus par Marius (oncle par alliance de César) en 101 av. J.-C. et dont nous savons par un discours du chef arverne Critognatos lors du siège d'Alésia (cf. *De Bello Gallico*, livre VII, paragraphe 77) que la Gaule a été particulièrement touchée par le déferlement de ces peuples germaniques du nord de l'Europe – n'a pu qu'accentuer le phénomène de repli dans les places et habitats fortifiés.

L'apparition des *oppida* est ainsi concomitante de l'apparente désertion des plaines cultivées, de leurs habitats et de leurs fermes, aussi bien en territoire arverne que dans le reste de la Gaule. Apparente, car si les vestiges archéologiques y sont très peu nombreux pour la première moitié et le milieu du I^{er} siècle av. J.-C., la présence de *villa* et de domaines d'exploitation dès le début de la période gallo-romaine montre que la mise en valeur du terroir n'a en aucun cas été abandonnée. Les Gaulois du I^{er} siècle av. J.-C. ne résidaient donc pas seulement dans leurs *oppida* fortifiées, mais également dans d'autres habitats dont certains devaient logiquement être proches des zones à exploiter.

Dans le bassin clermontois, des fouilles préventives récentes (2015) ont ainsi mis en évidence, à quelques kilomètres au nord de Clermont-Ferrand et seulement 2 km à vol d'oiseau de l'extrémité nord du site des Côtes, sur la ZAC des Montels III au lieu-dit Champ Roche à Cébazat, la présence d'un habitat gaulois de plaine contemporain des *oppida* (cf. Chronique N° 108 pp. 16-17 : www.gergovie.fr/htmfr/documents/N%20108.pdf). Apparaissant au milieu du II^e siècle av. J.-C. sous la forme d'un village ou d'un important domaine d'exploitation (établi selon un plan orthonormé), l'habitat évolue ensuite en établissement fortifié vers l'époque de la guerre des Gaules. Dans cette partie de la Limagne, c'est ainsi la première fois qu'on découvre une occupation gauloise importante pour le milieu du I^{er} siècle av. J.-C. ! Cette découverte pourrait par conséquent constituer une réponse – le regroupement des cultivateurs dans des villages agricoles fortifiés – à la soi-disant désertion des plaines cultivées durant la première moitié et le milieu du I^{er} siècle av. J.-C.

Au hasard des opérations d'archéologie préventive, d'autres occupations du même type pourraient ainsi être mises au jour dans ce secteur de la Limagne qui n'était donc pas vierge d'habitat au milieu du I^{er} siècle av. J.-C. Il serait donc très étonnant que les hauteurs du site des Côtes, extrêmement proches et qui dominaient naturellement cette partie de la plaine, n'aient pas été occupées d'une manière ou d'une autre à cette même époque, afin de contrôler directement ce très riche terroir, celui de la Grande Limagne. Il nous paraît évident que les *oppida* de Corent, de Gondole et de « Gergovie » en sont bien trop éloignés pour remplir ce rôle : ces trois *oppida* sont en effet respectivement situés à environ 25, 20 et 15 km du site gaulois de Champ Roche et de la pointe nord du site des Côtes (collines de Cébazat).

Si un archéologue spécialiste de la fin de l'âge du Fer, intellectuellement courageux et sans *a priori*, se décidait enfin à demander une autorisation pour entreprendre des recherches sur les hauteurs du site des Côtes, celles-ci pourraient peut-être révéler quelques surprises pour le I^{er} siècle av. J.-C. Mais cet archéologue-là existe-t-il ?

Philippe GRAS

« La Chronique de L'Oppidum » N° 118 – Décembre 2020

Journal d'information trimestriel de l'ASCOT – Directeur de publication, rédacteur en chef : Philippe Gras.

Anciens directeurs de publication : Vincent Quintin (1991-2002) – Yves Anglaret (2002-2014).

Ont collaboré à ce numéro :

Textes : Éditorial : Valéry Giscard d'Estaing, les Côtes et Gergovie (Philippe Gras) / Actualités des Côtes (Philippe Gras, Yves Poss) / Le billet Nature (Yves Poss) / Pierre de Nolhac (Dominique Sauret-Velle) / Gergovie : 4 images du texte césarien (Pierre Perol) – Présentation, retouches du texte et légendes des photos (Philippe Gras) / Analyse du mobilier laténien des Côtes de Clermont (Philippe Gras).

Réalisation informatique : Philippe Gras (cartes SIG : Jean-Louis Four).

Adhésion à l'ASCOT

✉ 81, rue de Beaupeyras - 63100 Clermont-Ferrand

O **Souhaite adhérer à l'ASCOT** (règlement par chèque à l'ordre de ASCOT). Une carte d'adhérent et un reçu fiscal me seront adressés en retour. **Comprend l'abonnement à « La Chronique de l'Oppidum » (4 numéros par an).**

Adhésion annuelle : 20 €

ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue

Membre bienfaiteur : 40 € ou plus

aux articles 200 et 238 bis du CGI

O **Souhaite simplement s'abonner à « La Chronique de l'Oppidum »**. Ci-joint mon règlement de 10 € (4 numéros).

Merci de nous indiquer votre courriel afin de bénéficier d'une Chronique en couleur